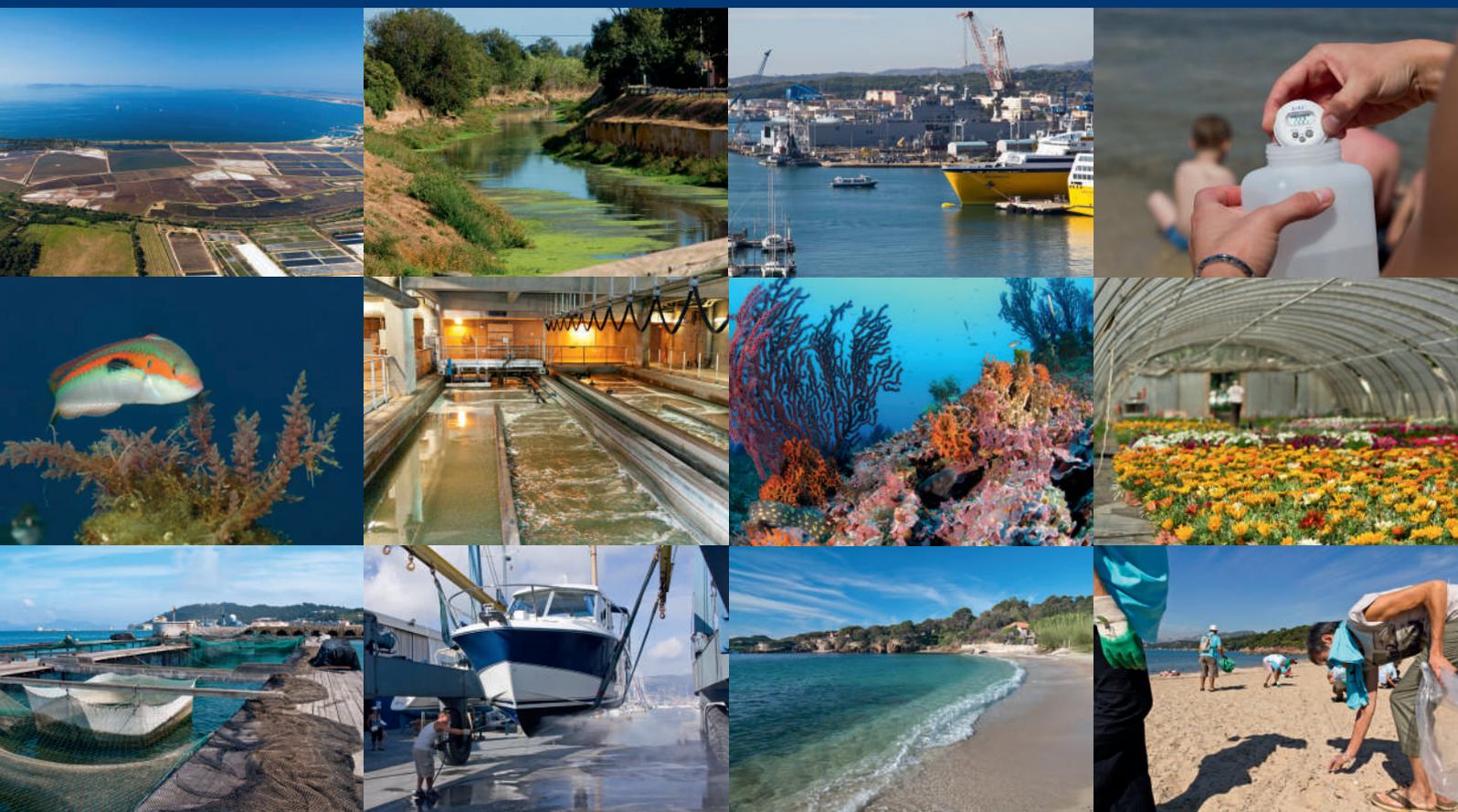


# Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or

2023  
2027



*Bilan Phase 1 (2023-2024)  
et perspectives Phase 2 (2025-2027)*

Métropole   
**Toulon Provence  
Méditerranée**

 **Contrat de Baie**  
RADE DE TOULON  
& ÎLES D'OR

Structure porteuse :

Métropole  **Toulon Provence Méditerranée**

CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET  
DES ÎLES D'OR (2023-2027).



Bilan de la phase 1 (2023-2024)

et perspectives de la phase 2 (2025-2027).

Avec le soutien de :



Et la participation de :



# Table des matières

<b>1. Rappels sur le périmètre, les enjeux et la programmation du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or 2023-2027 .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Bilan global de la phase 1 (2023-2024) du Contrat de Baie.....</b>	<b>7</b>
2.1. Synthèse globale de l'engagement de la programmation fin 2024 .....	7
2.2. Bilan du programme d'actions et revue de projets pour chaque enjeu .....	9
2.3. Réponses apportées par la programmation (2023-2024) aux documents cadre (SDAGE Rhône Méditerranée et DSF Méditerranée).....	49
2.4. Evaluation de la phase 1 à travers les indicateurs techniques de suivi opérationnel contractualisés.....	52
2.5. Eléments de bilan financier de la phase 1 .....	55
2.6. Le bilan de la phase 1 (2023 et 2024) : principaux enseignements.....	57
<b>3. Perspectives de la programmation de la phase 2 (2025-2027).....</b>	<b>59</b>
3.1. Une programmation 2025-2027 issue d'une concertation ciblée avec les partenaires .....	59
3.2. Présentation de la programmation 2025-2027 .....	60
3.3. La réponse du programme de la phase 2 aux recommandations du Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée (RM).....	70
3.4. Réponses attendues par la programmation (2025-2027) aux documents cadre (SDAGE Rhône Méditerranée et DSF Méditerranée) .....	72
3.5. La réponse au Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC)	74
3.6. Evaluation prévisionnelle de la phase 2 à travers les indicateurs techniques de suivi opérationnel.....	79

74

# 1. Rappels sur le périmètre, les enjeux et la programmation du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or 2023-2027

Le Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or est une programmation contractuelle mise en œuvre par les acteurs du territoire pour favoriser une meilleure gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur la Rade de Toulon et son bassin versant, ainsi que sur la Rade d'Hyères et son bassin versant. Ce Contrat s'inscrit dans la continuité des objectifs visés par les Contrats de Baie précédents, ceux de la Rade de Toulon (2002-2009, 2013-2018 et 2020-2021) et le Contrat de Baie des Iles d'Or (2016-2021).

Ce Contrat de Baie s'inscrit également au cœur de la politique internationale en faveur de l'eau, en particulier la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), ainsi que leurs documents opérationnels. Il est aussi en parfaite adéquation avec les principes et les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies, en particulier l'ODD n°6 « Eau propre et assainissement » et l'ODD n°14 « Vie aquatique ».

Le Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or a été signé par ses 62 partenaires le 22 juin 2023. Chaque structure impliquée dans le Contrat de Baie conserve la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'entière maîtrise technique, juridique et financière des actions pour lesquelles elle possède la compétence.

Prévue sur une période de 5 ans (2023-2027) et se décomposant en deux phases (phase 1 : 2023-2024 et phase 2 : 2025-2027), cette programmation est la traduction opérationnelle d'objectifs partagés.

La première phase de cette programmation a été construite dans le cadre d'une large concertation menée sur le territoire au cours de l'année 2022 puis présentée et validée de façon collégiale lors des réunions plénières du Comité de Baie qui se sont tenues le 22 juillet 2022 (validation de l'avant-projet) et le 14 décembre 2022 (validation du projet définitif). Le bilan de cette première phase est présenté dans le présent document.

La deuxième phase de cette programmation a fait l'objet d'une concertation plus ciblée menée en 2024 par la cellule d'animation, afin d'ajuster son contenu, en cohérence avec les six enjeux du Contrat de Baie et en réponse aux recommandations du Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée et aux



## Rappel des enjeux et objectifs du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or [2023-2027]

---

La phase 1 du Contrat de Baie s'articule autour de 6 enjeux dont 4 enjeux thématiques (A, B, C et D) et 2 enjeux transversaux (E et F) eux-mêmes déclinés en 18 objectifs.

### **Enjeu A : Réduire les pollutions pour améliorer la qualité des eaux**

- ☞ Développer des réseaux de suivi pérennes de la qualité des eaux sur le territoire du contrat de baie
- ☞ Réduire les pollutions microbiologiques
- ☞ Réduire les pollutions chimiques
- ☞ Réduire les pollutions par les nitrates et les pesticides
- ☞ Réduire les déchets dans les milieux aquatiques

### **Enjeu B : Garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique**

- ☞ Améliorer les connaissances générales / Etudes structurantes
- ☞ Sécuriser les ouvrages de prélèvement, de traitement et de distribution d'eau
- ☞ Economiser l'eau
- ☞ Sensibiliser les usagers pour inciter des changements et favoriser des pratiques économes en eau

### **Enjeu C : Gérer durablement les milieux aquatiques continentaux, en lien avec la prévention des risques**

- ☞ Améliorer les connaissances et les suivis des milieux, et des effets du changement climatique
- ☞ Améliorer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
- ☞ Améliorer les fonctionnalités naturelles des zones humides

### **Enjeu D : Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin**

- ☞ Gérer durablement l'évolution du trait de côte, en lien avec les effets du changement climatique
- ☞ Limiter l'altération des écosystèmes marins
- ☞ Favoriser la restauration écologique des petits fonds côtiers
- ☞ Sensibiliser aux enjeux du milieu marin

### **Enjeu E : Renforcer la prise en compte des enjeux "EAU" dans les documents d'urbanisme**

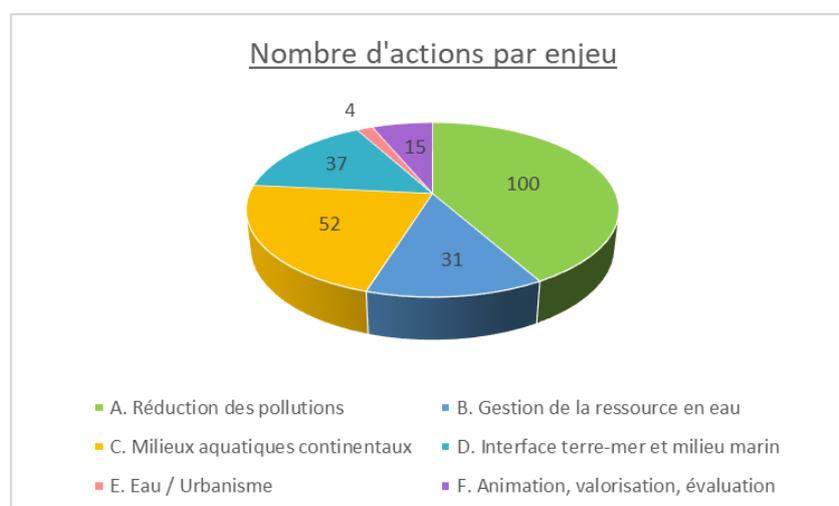
### **Enjeu F : Animer le Contrat, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche**

- ☞ Animer le réseau d'acteurs
- ☞ Faire connaître le contrat de baie et ses enjeux
- ☞ Evaluer le Contrat de Baie

## Rappel sur la programmation 2023-2027

La durée du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or est de 5 ans (2023-2027) et se décompose en deux phases de mise en œuvre : une première phase de 2 ans (2023-2024) et une deuxième phase de 3 ans (2025-2027).

Au moment de sa signature en 2023, son programme d'actions était composé de 238 opérations en réponse aux 6 grands enjeux dont 200 opérations étaient programmées pour un démarrage en phase 1, soit ~84% du programme, porté par 40 structures maîtres d'ouvrage et 38 opérations étaient d'ores-et-déjà programmées pour un démarrage en phase 2. La répartition des actions pour chacun des 6 enjeux étaient la suivante :



Le budget prévisionnel des actions phase 1 du Contrat représentait un montant prévisionnel de ~89 millions Euros HT.



En 2024, la programmation 2025 à 2027 a été étoffée à la suite de la concertation menée localement. Le contenu est précisé dans la partie 3 de ce document.

## 2. Bilan global de la phase 1 (2023-2024) du Contrat de Baie

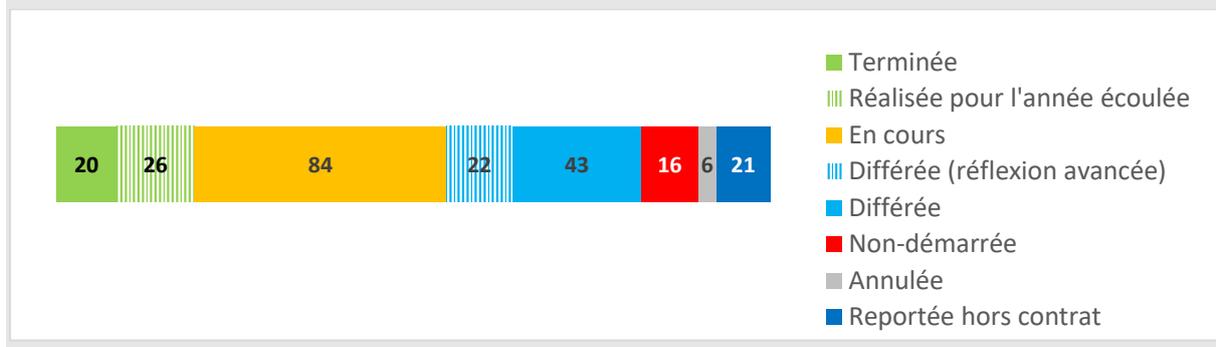
Le travail de bilan de la phase 1 du Contrat de Baie (période 2023-2024) a été mené entre le mois de septembre 2024 et février 2025 par la cellule d'animation en même temps que le travail de construction de la programmation de la phase 2 (2025-2027).

Au total, près de 30 rendez-vous bilatéraux ont été organisés avec les structures maîtres d'ouvrage et de très nombreux échanges téléphoniques ou mail ont eu lieu sur cette période pour réunir le maximum d'éléments techniques et financiers des projets inscrits à la phase 1 (2023-2024).

Pour rappel, le programme d'actions de la phase 1 comprenait 200 actions portées par 40 structures maîtres d'ouvrage (communes, intercommunalités, établissements publics de l'Etat, syndicats intercommunaux, organismes scientifiques, chambres consulaires ou associations).

### 2.1. Synthèse globale de l'engagement de la programmation fin 2024

Comme le montre le diagramme ci-dessous, fin 2024, plus de la moitié (54%) du programme du programme d'actions du Contrat de Baie de Baie était engagée.



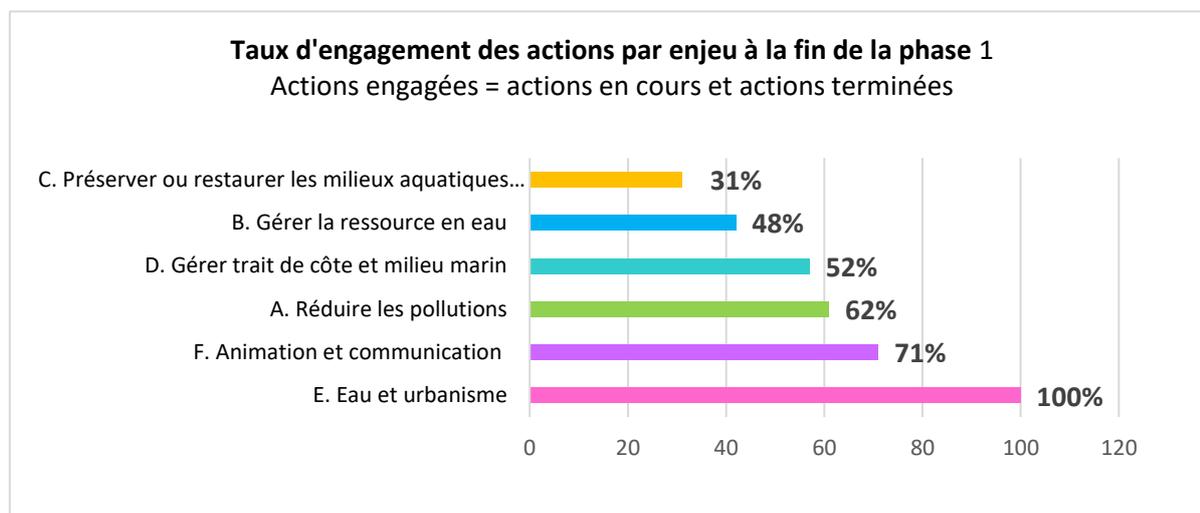
- **A la fin de la phase 1 : 35 % des actions (soit 84 actions) du programme sont en cours, 8% des actions (soit 20 actions) sont terminées et 11% des actions (26 actions) sont réalisées pour l'année écoulée (actions d'animation, actions récurrentes etc.)**
- **9% des actions prévues en phase 1 sont différées** mais leur réflexion préalable est avancée : cela concerne 22 actions. Ces premières réflexions menées en phase 1 sont un gage de leur opérationnalité en phase 2 du Contrat de Baie.
- **18% des actions initialement prévues en phase 1 sont différées à la phase 2. Cela concerne 43 actions** qui, en raison d'un plan de charge élevé, d'un plan de

financement insuffisamment finalisé au départ, ou de priorités d'intervention des structures maîtres d'ouvrage qui ont évolué, ont vu leur programmation décalée dans le temps.

- **9% des actions sont reportées** hors Contrat de Baie (au total 21 actions) ; cela est dû au fait que les priorités des maîtres d'ouvrage ont évolué à la suite, notamment, du plan de charge lié aux actions qu'ils ont engagées en phase 1, en particulier s'agissant de l'enjeu C « Gestion durable des milieux aquatiques continentaux, en lien avec la prévention des risques ».
- **3% des actions sont annulées** (cela concerne 6 actions) en raison d'un manque de soutien financier ou d'autres raisons d'ordre techniques et/ou administratifs.
- **A noter que fin 2024, 8% des actions n'ont pas encore démarré** (soit 18 actions), car elles étaient dès le début du Contrat de Baie programmées par les structures maître d'ouvrage pour la phase 2 du Contrat de Baie.

### Bilan de la phase 1 pour l'ensemble des enjeux de la programmation

Le bilan dressé en fin de la phase 1 montre **un bon niveau d'engagement des actions au sein de l'ensemble des 6 enjeux** entre 2023 et 2024.



C'est particulièrement le cas pour les enjeux transversaux E « Eau et Urbanisme » et F « Animation et communication » qui présentent un petit nombre d'actions centrées essentiellement sur de l'animation, mais aussi pour les actions visant la réduction des pollutions (A) (taux d'engagement de 62%) qui est l'enjeu central du Contrat de Baie, tant en nombre d'actions qu'en volume financier.

Cependant, **le programme d'actions de l'enjeu C « Préserver et restaurer les milieux aquatiques continentaux » est celui qui est le moins avancé (31%).**

Cet enjeu comprenait dès le départ 17 projets de travaux de restauration morphologique programmés pour la phase 2 du Contrat de Baie, dont à ce jour 8 sont reportés après 2027.

Par ailleurs, les projets de restauration morphologique des cours d'eau demandent du temps : ils sont, pour certains, tributaires d'acquisitions foncières préalables et de procédures d'autorisation administrative pouvant être longues.

Le bilan plus détaillé pour chacun des enjeux est présenté ci-après.

## 2.2. Bilan du programme d'actions et revue de projets pour chaque enjeu

Le bilan synthétique de la phase 1 (2023-2024) du Contrat de Baie est présenté ci-dessous pour chacun des 6 enjeux du Contrat de Baie. Pour chaque enjeu, ce bilan se décline en 3 parties : le bilan global du programme de l'enjeu visé, une revue d'un certain nombre de projets engagés et enfin une mise en exergue des difficultés de mise en œuvre du programme de la phase 1 et/ou points de vigilance pour la phase 2.

### 2.2.1. Bilan de l'enjeu A : Réduire les pollutions pour améliorer la qualité des eaux

L'enjeu A relatif à la réduction des pollutions est l'enjeu le plus important du Contrat de Baie. Il se décline de manière opérationnelle à travers 100 opérations, soit 42% du nombre total d'actions inscrites à la démarche.

Cet enjeu met l'accent sur la réduction des pollutions bactériologiques liées aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement par temps de pluie avec **l'objectif prévisionnel pour la phase 1 de réhabiliter environ 11 km de réseaux d'assainissement identifiés dans le Contrat de Baie et de mettre aux normes trois nouvelles stations d'épuration (à Méounes-lès-Montrieux, sur l'île de Porquerolles et sur la partie militaire de l'île du Levant)**. Il vise par ailleurs la réduction des pollutions chimiques, celles liées aux nitrates et aux pesticides, et le retrait des déchets dans les milieux naturels. Il comporte aussi plusieurs projets de désimperméabilisation et de végétalisation d'espaces publics principalement dans les cours d'école.

## Enjeu A : 100 actions autour de 5 objectifs :

- Développer des réseaux de suivi pérennes
- Réduire les pollutions bactériologiques
- Réduire les pollutions chimiques
- Réduire les pollutions liées aux nitrates et aux pesticides
- Réduire les déchets dans les milieux naturels

→ Un programme porté par 27 structures maîtres d'ouvrage (67,3 millions d'euros HT)

### Bilan de la phase 1 : état d'avancement des actions de l'enjeu A

En fin de phase 1 : 62% des actions de l'enjeu A sont engagées

(11 actions sont terminées, 6 sont réalisées pour l'année écoulée et 44 actions sont en cours)



### Revue de projets engagés pendant la phase 1 du Contrat de Baie

2024 / Nouvelle campagne de suivi de la qualité des eaux côtières

à travers le déploiement de stations RINBIO - Fiche-action n°1

Métropole  
Toulon Provence  
Méditerranée



Entre les mois de mars et de juin 2024, 15 stations de suivi ont été déployées sur le territoire marin du Contrat de Baie, du petit Gaou à Six-Fours-les-Plages jusqu'au Cap Bénat à Bormes-les-Mimosas. Réalisée pour la première fois en 2007 puis en 2018, cette campagne

de suivi a pour objectif de surveiller l'état de qualité chimique des eaux littorales du Contrat de Baie à travers une biosurveillance active de stations artificielles de moules, qui, en filtrant l'eau, concentrent les polluants biodisponibles dans leur chair.

Ce suivi, réalisé grâce à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et l'IFREMER, vient en complément de l'opération RINBIO mise en œuvre tous les trois ans dans le cadre de la campagne SUCHIMED réalisée à l'échelle de la façade méditerranéenne. Cette dernière permet de faire un reporting des résultats compatibles avec les attentes de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et de la Directive Cadre Sur le Milieu Marin (DCSMM).

Les 15 stations RINBIO-RADES de la campagne 2024 ont été définies en concertation entre l'IFREMER, l'Agence de l'Eau RMC, le Conseil scientifique du Contrat de Baie et les acteurs locaux concernés. Leur positionnement vise à intégrer les contaminations provenant de toutes les sources des bassins versants côtiers (exutoires de cours d'eau, zones portuaires, rejets de stations d'épuration, etc.). Les échantillons récupérés feront ensuite l'objet d'analyses en laboratoire, permettant d'évaluer la contamination chimique par rapport aux normes de référence, mais également de comparer les stations entre elles. Ces résultats pourront orienter des actions du Contrat de Baie pour réduire, en amont, les sources des contaminants. Les résultats sont attendus pour 2025.

**2023 & 2024 / Surveillance sanitaire de la qualité des eaux de baignade sur le littoral métropolitain - Campagnes 2023 et 2024 - Fiche-action n° 6**



Chaque année, la Métropole TPM coordonne une campagne de suivi sanitaire de la qualité des eaux sur les sites de baignade identifiés comme les plus « sensibles » sur son territoire. Ainsi, des analyses bactériologiques sont réalisées régulièrement du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre sur une soixantaine de sites, à l'initiative de la Métropole TPM (gestion active) et des analyses urgentes en cas de pollution avérée ou de suspicion de pollution sont également diligentées à l'initiative des communes, mais avec le même prestataire, afin de vérifier et garantir la sécurité sanitaire des baigneurs.

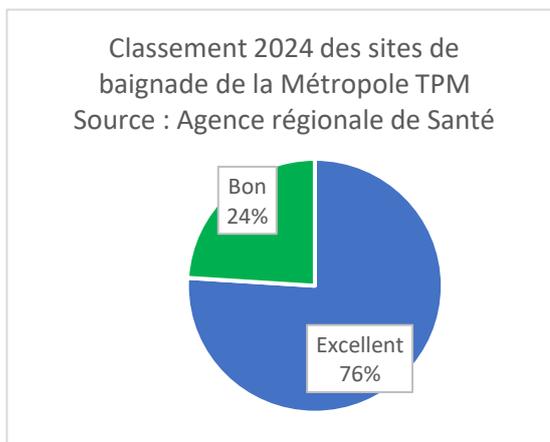
Des investigations plus poussées peuvent être parfois également menées sur des sites sensibles afin de mieux comprendre le fonctionnement du site de baignade et résoudre les éventuels problèmes de contamination constatés.

- En 2023, 552 analyses bactériologiques ont été réalisées, dont 484 analyses en gestion active sur 30 sites de baignade, répartis sur les 7 communes littorales de la Métropole situées sur le territoire du Contrat de Baie, et 64 analyses de gestion de crise, le plus souvent à la suite d'épisodes pluvieux.

- En 2024, ce sont 581 analyses bactériologiques qui ont été réalisées en gestion active sur 36 sites de baignade au cours de la période estivale et 157 analyses en gestion de crise.

Ce dispositif de surveillance sanitaire, déployé par la Métropole TPM depuis 2006, vient en complément du contrôle sanitaire réglementaire, effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS) durant la saison estivale, en application du Code de la Santé publique et des Directives européennes.

Pour l'année 2024, le classement ARS révèle un niveau de qualité excellente pour 76% des sites et bon pour 24% des sites. Il est à noter qu'en 2023 et 2024, les communes de Hyères et Saint-Mandrier ont obtenu le renouvellement de leur certification « Qualité des eaux de baignade » à la suite des audits de renouvellement.



## 2024 / Lancement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Méounes-les-Montrieux - Fiche-action n°13



La cérémonie de pose de la première pierre de la nouvelle station d'épuration de Méounes-lès-Montrieux a été organisée par la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV) le 22 mars 2024 en présence de M. BREMOND, Président de la Communauté

d'Agglomération Provence verte, M. GUISIANO, Maire de Méounes-lès-Montrieux, M. ABOUD, Sous-Préfet de l'arrondissement de Brignoles, Mme Annick MIEVRE, Directrice de la Délégation PACA Corse de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de M. PERO, Vice-président de la CAPV délégué au Grand cycle de l'eau.

D'une capacité nominale de 2 300 EH, cette nouvelle station d'épuration traitera les eaux usées de la commune selon un système de traitement à boues activées / aération prolongée. Son rejet après traitement s'effectuera dans le Gapeau, un peu

plus en aval que le lieu du rejet de l'ancienne station d'épuration. Elle sera inaugurée en juin 2025.

En parallèle de ces travaux, la Communauté d'Agglomération Provence Verte a également lancé des opérations de réhabilitation et de remplacement de ses réseaux d'eaux usées sur certains secteurs de la commune afin de limiter les entrées d'eaux claires parasites.

### **2024 / Lancement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de l'île de Porquerolles - Fiche-action n°15**



Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de l'île de Porquerolles, en lieu et place de l'ancienne, ont débuté le 2 septembre 2024. Le nouvel ouvrage sera dimensionné pour 6 500 EH (contre 4 500 EH actuellement) et s'adaptera aux variations de charges saisonnières et aux apports importants de graisses. Un

séchage de boues *in situ* va également être installé afin de supprimer leur transport vers le continent en période estivale (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre). Les travaux sont scindés en deux phases (interruption pendant les périodes estivales) et la mise en service finale est prévue pour avril 2027.

### **2023 / Travaux de désimperméabilisation et de végétalisation dans la cour du groupe scolaire Victor Hugo à La Seyne - Fiche-action n°57**



Après l'école Léo Lagrange réalisée en 2023, la commune de La Seyne a mené au cours de l'été 2024 d'importants travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de récréation du groupe scolaire Victor Hugo (1 766 m<sup>2</sup>). Des jardins potagers y ont également été créés.



Soutenu financièrement par la Région Sud et l'Agence de l'Eau RMC, ce projet permet de répondre à différents enjeux, notamment lié à l'adaptation aux effets du changement climatique et à la lutte contre l'artificialisation des sols. En effet, rendre

les sols poreux redonne vie aux sols, rafraîchit les îlots de chaleur, limite les ruissellements, développe la végétation, recharge les nappes phréatiques, etc.

## 2023 & 2024 / Travaux de désimperméabilisation et végétalisation dans plusieurs cours d'école– Fiche-action n°58



Depuis 2023, la Ville de Toulon s'est inscrite dans une dynamique de « désimperméabilisation » des sols et de végétalisation de ses cours d'école en associant les élèves et les équipes pédagogiques.



Après plusieurs mois de concertation, le projet de l'école primaire Longepierre a vu le jour au cours de l'été 2023. Si l'objectif initial est de répondre à l'urgence climatique, en créant notamment des îlots de chaleur, la végétalisation de la cour d'école permet aujourd'hui aux enfants d'être aussi plus en contact avec leur environnement. Fini le bitume qui recouvre toute la surface de la cour, il a laissé place à une espace de verdure ombragé, recouvert de pavés enherbés sur près de 120 m<sup>2</sup> et composé de différents îlots. Au total, ce sont environ 1000 m<sup>2</sup> de la cour de récréation qui ont été requalifiés : 365 m<sup>2</sup> désimperméabilisés, 115 m<sup>2</sup> de vergers créés (plantation de 16 arbres), 120 m<sup>2</sup> de massifs d'arbustes créés, 120 m<sup>2</sup> de pavés enherbés installés, 140 m<sup>2</sup> de surfaces de copeaux proposés pour les espaces thématiques ludiques et les classes en extérieur, 35 m<sup>2</sup> de platelage en bois réalisés et 600 m<sup>2</sup> de revêtement d'enrobé clair aménagé.

D'autres écoles de la commune ont également fait l'objet de travaux de désimperméabilisation et végétalisation au cours de la première phase du Contrat de Baie : l'école Fort-Rouge (2023 : 435 m<sup>2</sup>) et les écoles François Nardi (625 m<sup>2</sup>.) et Fleur des Champs (2024 : 745 m<sup>2</sup>.). D'autres écoles sont à venir pour la phase 2 du Contrat de Baie.

D'une manière générale, la conception de ces cours-jardin va assurément changer le regard des enfants sur l'attention à la nature, au vivant et à l'eau qui se raréfie. Ces nouveaux espaces ont vocation à évoluer au fur et à mesure de l'implication des équipes pédagogiques et des enfants mais aussi du dialogue avec les services techniques de la Ville et des échanges avec les parents.

## 2023 / Travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour

### d'école élémentaire Maurice Delplace à La Garde - Fiche-action n°60



S'inscrivant dans une véritable politique volontariste de protection de l'environnement, la ville de La Garde a mené au cours de l'été 2023 des travaux de désimperméabilisation au niveau de la cour d'école Maurice Delplace, qui avaient pour objectif de répondre à un triple enjeu : la lutte contre les îlots de chaleur, l'infiltration des eaux et la réduction du ruissellement des eaux de pluie. Les surfaces désimperméabilisées sont ainsi passées de 363 m<sup>2</sup> avant travaux à 1685 m<sup>2</sup> après travaux, de même que les surfaces semi-perméables sont passées de 356 m<sup>2</sup> à 30 m<sup>2</sup>.



Ces travaux de renaturation ont été complétés par des opérations de végétalisation qui se sont déroulées en janvier 2024, avec la plantation d'une trentaine d'arbres sur site, en particulier des essences endémiques, caduques ou persistantes, ce qui permettra

d'assurer de l'ombre et/ou un ensoleillement en fonction des saisons (frênes, micocouliers de Provence, aulnes de Corse, arbres de Judée par exemple). Soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau RMC et l'Etat (à travers le Fonds vert), ce projet a également associé de près les enseignants pour apporter un volet pédagogique. Un partenariat fort s'est ainsi tissé entre les enseignants et les parents d'élèves pour l'acceptation par tous des modifications de l'usage du lieu.

## 2024 / Une nouvelle cour jardin inaugurée dans le groupe scolaire Charles

### Sandro - Fiche-action n°61



Le 16 novembre 2024, la nouvelle cour d'école du groupe scolaire Charles Sandro a été inaugurée faisant suite à d'importants travaux de désimperméabilisation et de végétalisation. L'objectif était aussi de créer un espace éco-conçu offrant des points d'eau et des aménagements plus ludiques pour les enfants. L'espace nouvellement créé de 3 600 m<sup>2</sup> est désormais composé de : 2 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts, 1 100 m<sup>2</sup> de sol drainant, 500 m<sup>2</sup> de sol imperméable, 107 arbres et arbustes fruitiers et 716 arbustes et vivaces.



Outre le bénéfice direct lié à la réduction de la pollution en favorisant l'infiltration des eaux de pluie et en limitant le ruissellement des polluants vers les cours d'eau, le verdissement des cours d'écoles permet également de lutter contre les îlots de chaleur et favorise ainsi le bien-être des

enfants. Financé à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau RMC, ce bel aménagement permet ainsi de retrouver un sol vivant pour mieux gérer les eaux de pluie.

## 2024 / Désimperméabilisation de la rue de la Libération - Fiche-action

n°65 ■



Lancés début 2024, les travaux menés dans la rue principale du village s'inscrivent dans la continuité des actions déjà entreprises par la commune en matière environnementale. Sur ce secteur, l'opération vise à déconnecter autant que possible les eaux pluviales du réseau, végétaliser les espaces et faire revenir de la vie et de la biodiversité dans cet environnement urbain.

L'année 2024 a ainsi permis d'achever la première phase de travaux et d'initier le démarrage de la deuxième phase avec la réfection des réseaux et de la voirie. Ces travaux sont soutenus financièrement par la Région Sud, le Département du Var, l'Etat (DESIL) et l'Agence de l'Eau RMC.



## 2023 / Lancement de la thèse DYSCOTEC sur les contaminants

Ifremer

## émergents au sein des écosystèmes littoraux méditerranéens - Fiche-action n°48

Les TCE (Technology Critical Elements) représentent une classe de contaminants émergents « non traditionnels », mais naturellement présents dans l'écorce terrestre et les milieux aquatiques. Ils sont de plus en plus utilisés dans les technologies de pointe (électronique, produits pharmaceutiques, industrie chimique, aéronautique). Des travaux récents ont mis en évidence que leur utilisation croissante se traduit par une perturbation des cycles biogéochimiques, mais il existe peu de données sur leur impact au niveau des eaux côtières, notamment à proximité des zones urbaines et industrielles.

Lancée à l'échelle du littoral de la Région PACA, depuis le golfe de Fos jusqu'au Parc national de Port-Cros, cette thèse initiée en 2023 permettra ainsi, dans un premier temps de cartographier et évaluer les niveaux actuels de la contamination par les TCE le long du littoral méditerranéen, et d'étudier, dans un second temps, plus spécifiquement le comportement biogéochimique (distribution, mobilité et transfert) du TCE dans la zone littorale. Ces informations contribueront à terme à l'évaluation de l'impact des TCE sur les écosystèmes littoraux et aideront à définir de nouvelles réglementations pour la protection des écosystèmes marins.

Dans le cadre de cette thèse, la Métropole TPM a conclu en avril 2024 un partenariat avec l'IFREMER afin de lui mettre à disposition la matière vivante des stations RINBIO-RADES (issue des poches de moules) étudiées lors de la campagne 2024 pour permettre également des analyses supplémentaires de ces contaminants émergents (TCE) et ainsi apporter une meilleure connaissance de cette problématique sur le territoire du Contrat de Baie.

**2023 & 2024 / Poursuite de l'opération « Pro'Baie : professionnels, protégeons la baie » pour réduire les pollutions toxiques liées aux rejets industriels - Fiches-actions n°67 / 68 /69**



Pilotée par la Métropole TPM depuis 2013, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, la démarche Pro'Baie a pour objectif de restaurer la qualité des milieux aquatiques en luttant contre les pollutions toxiques dispersées et en mettant en œuvre des actions de réduction à la source des micropolluants.

Plus précisément, cette opération collective vise à encadrer et à maîtriser ces rejets par la mise en place d'autorisation de rejet (Art L.1331-10 du code de la santé publique) et à améliorer la qualité des effluents par des changements de pratiques et la mise en œuvre de dispositifs de prétraitement adaptés.

Sur la période 2023-2024, l'opération Pro'Baie s'est poursuivie et a permis de réaliser :

- 57 nouveaux diagnostics portant à 685 le nombre total d'entreprises diagnostiquées sur l'ensemble de l'opération Pro'Baie ;
- 138 visites d'accompagnement des entreprises ;
- 20 nouvelles autorisations de rejet. Ainsi à la fin de la phase 1, 121 entreprises de l'ensemble des communes de la Métropole TPM bénéficient d'autorisation de rejet valides dans les réseaux d'assainissement.

En 2024, un inventaire exhaustif et des audits complémentaires ont également été menés sur les établissements de santé susceptibles d'émettre de telles substances. A noter également qu'en 2024, une plaquette « Rejets non domestiques aux réseaux publics : Mode d'emploi » a été éditée et fournie à chaque audit. Elle comprend notamment une présentation des impacts sur l'environnement de rejets mal maîtrisés, de l'autorisation de rejet, des obligations pour les entreprises et la Métropole ou encore de l'opération Pro'Baie.

**2023 & 2024 / Près de 800 personnes mobilisées pour la 6<sup>ème</sup> et la 7<sup>ème</sup>**

**éditions de la campagne de ramassage de déchets Provence Propre**

**- Fiche-action n° 92**



Chaque année depuis 2018, le Collectif d'Initiatives pour l'Environnement du Territoire des Maures et alentours (CIETM) coordonne l'organisation de l'opération Provence propre, destinée à mener une vaste opération collective de ramassage des macrodéchets dans les milieux naturels, à terre comme en mer.



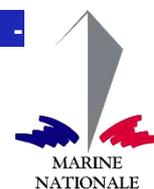
En 2023, la 6<sup>ème</sup> édition a été organisée les 4, 5 et 9 novembre et a permis de mobiliser environ 300 participants au cours de 14 opérations de ramassage menées sur 8 communes du territoire du Contrat de Baie. Plus de 10 500 litres et 1 tonne de déchets ont ainsi été collectés lors de cette opération. Le top 3 des déchets comptabilisés est le suivant : plastique (39%), verre / céramique (20%) et métal (13%), tous sites confondus. En termes de types de déchets retrouvés, les mégots sont les plus nombreux (10 586) puis ce sont les couchons en plastique (1 059) et les bouteilles en verre (922).

Pour l'édition 2024 qui s'est déroulée du 22 au 25 novembre, le CIETM a mobilisé plus d'une vingtaine de structures et près de 500 personnes pour la campagne Provence Propre. Ces actions ont permis de collecter près de 4 tonnes de déchets sur 15 sites de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de Six-Fours-Les-Plages jusqu'à Hyères, dont une anse des plages du Mourillon à Toulon où la cellule d'animation du Contrat de Baie a organisé une collecte impliquant des représentants de la DGA Environnement de la Métropole TPM. Cette année encore, c'est le mégot qui a occupé la tête du podium avec près de 29 000 mégots ramassés.



Les données relatives à la caractérisation des déchets collectés au cours de ces campagnes sont systématiquement enregistrées sur la plateforme régionale ReMed zéro Plastique, animée par l'association Mer-Terre, et visant à assurer un suivi précis et scientifique dans le temps de toutes les collectes menées à l'échelle régionale. Cette plateforme permet de regrouper les données quantitatives et qualitatives (quantités, poids, volumes, etc....) et permet d'orienter les actions de prévention des pollutions et de restauration des milieux à mener.

**2023 & 2024 - 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> éditions de l'opération Rade Propre -  
Fiche-action n°93**



En 2023, la Marine nationale a coordonné l'organisation de la 14<sup>ème</sup> édition de l'opération Provence propre qui s'est déroulée du 5 au 9 juin 2023. 652 volontaires à terre et 114 plongeurs en mer se sont mobilisés, tout d'abord sur les emprises terrestres et maritimes de la Marine nationale puis dans certains secteurs civils, en association avec les communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier. Le volume de déchets collectés s'est élevé à 92 m<sup>3</sup> parmi lesquels 4 épaves et 74 pneus ont été retirés du milieu marin.

Cette édition a été menée avec plusieurs partenaires du territoire, en particulier la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, Naval group, PAPREC, la CSAM section plongée, l'association Chercheurs en herbe etc.



Pour la 15<sup>ème</sup> édition, qui s'est déroulée du 10 au 14 juin 2024, plus de 1000 personnes et 122 plongeurs se sont mobilisées et ont ainsi porté une trentaine d'opérations, recueillant au total plus de 155 m<sup>3</sup> de déchets divers (pneus, verres, gravats, plastiques, métaux, cordage) dans la Rade de Toulon. A l'image du partenariat historique entre la municipalité de Saint-Mandrier et le Pôle Ecoles Méditerranée, des activités conjointes entre civils et militaires ont permis de consolider les synergies existantes sur le périmètre du Contrat de Baie.

Illustrée par la récolte de pneus immergés et des déchets plastiques à usage unique visés par la loi AGEC (pailles, gobelets plastique, touillettes, pailles, coton tiges, bâton de sucette et bouchons de bouteilles) en baisse significative, une nette amélioration de la propreté des fonds et du littoral a été constatée avec notamment un maintien des zones nettoyées les années précédentes. Les zones côtières (enrochements notamment) restent toutefois très sensibles, par l'apport régulier de macrodéchets essentiellement constitués de plastique, de polystyrène (80% à 90%) et de bois justifiant le maintien des efforts que doivent accompagner prévention et sensibilisation.



Cette opération a permis d'engager les dispositifs innovants de récupération de déchets flottants solides et liquides récemment acquis par la Base navale de Toulon, l'embarcation WASTE CLEANER, qui est ainsi intervenue sur le site de la DGA du Mourillon et sur les ports de Saint-Mandrier et Toulon, et les robots DEPOL portatifs qui ont été utilisés sur le site

de la Base navale.



Les épaves sont des sources potentielles de pollution du milieu marin et représentent des dangers, non seulement pour la navigation, mais aussi, selon leur emplacement, pour les citoyens dès lors qu'elles sont accessibles par la côte.

En mars 2024, trois épaves ont ainsi été enlevées le long de la corniche Pacha à la Seyne-sur-Mer par les services de la Ville. Cette opération complexe comprend le levage des épaves (par un prestataire), leur transport, leur dépollution et leur broyage dans une installation agréée ICPE, et le recyclage des déchets produits. Elle a été subventionnée, en partie, dans le cadre du dispositif Fonds vert. Le retrait des épaves par la Ville se poursuit chaque année sur ce secteur.

Dans le cadre de l'obtention de la certification environnementale Port Propre ou encore du label Pavillon Bleu, la Ville d'Hyères a souhaité, dès 2023, équiper le port Saint-Pierre de nouveaux matériels à l'approche de la saison estivale, l'objectif étant de limiter l'impact de cette activité sur le milieu marin.

Ainsi, le port a acquis :

- 5 robots dépollueurs DPOL : facilement utilisables et déplaçables, ils récupèrent les déchets en surface (jusqu'à 15 kg) et luttent contre les hydrocarbures, permettant ainsi de garantir une bonne qualité de l'eau ;
- Une pompe à eaux grises et noires : sources de pollution pour le milieu marin, les rejets des bateaux peuvent désormais être pompés au niveau de la station d'avitaillement. La pompe permet ainsi aux plaisanciers de vider gratuitement et en quelques secondes leur cuve, tout en faisant le plein de carburant.



L'installation de ces dispositifs s'inscrit en complémentarité des travaux déjà engagés par la commune sur ce port (mise en conformité de l'aire de carénage, construction de point propre...) en vue de l'obtention de la certification Port propre d'ici 2025.

---

### *Difficultés de mise en œuvre et/ou points de vigilance*

---

**Pour réduire les pollutions à caractère bactériologique**, plusieurs projets ont été différés et devraient être engagés entre 2025 et 2027.

C'est le cas des projets de restructuration et de réhabilitation du réseau d'assainissement à la Crau et de la création du système d'assainissement collectif sur le hameau des Borrels à Hyères (initié début 2025). La mise à jour du Schéma Directeur d'assainissement de la Métropole TPM est décalée en 2026 afin de pouvoir intégrer les exigences de la nouvelle Directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines. Des interventions opérationnelles sur les réseaux d'assainissement sont également différées en 2026 à Collobrières par exemple, ainsi que le diagnostic sur les réseaux prévu sur le campus universitaire de la Garde. Pour ces deux projets (mesures PDM), les maîtres d'ouvrage ont concentré leurs efforts en 2023 et 2024 sur d'autres travaux (sur les réseaux de la place Saint-Jean pour la commune de Collobrières et sur les travaux de désimperméabilisation du campus pour l'Université de Toulon dans le cadre du projet d'envergure Ecocampus).

Dans le domaine portuaire et **la réduction des pollutions à caractère chimique**, certains projets sont différés en phase 2 comme la création d'un point propre sur le port de Saint-Elme géré par la Métropole TPM qui a été retardé en raison des problématiques de gestion portuaire causées par l'accumulation de feuilles de posidonie dans le port.

A noter également, l'annulation des projets portés par la commune de Carqueiranne (désimperméabilisation de cours d'école et étude diagnostique en vue de la démarche de certification Port propre) car la commune est contrainte de prioriser ses interventions sur la mise en sécurité des écoles et la sécurisation des ouvrages du port.

**Pour réduire les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides** à l'échelle des aires d'alimentation des 4 captages prioritaires en eau potable du territoire (La Foux, Fonqueballe, Golf Hôtel et Père Eternel), le Contrat de Baie prévoit le développement d'une animation spécifique. Bien qu'elle soit prioritaire (c'est également une mesure du PDM), ce projet a pris du retard lié à la définition de la gouvernance pour sa bonne mise en œuvre. La dynamique de ce projet sera relancée en phase 2 dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre les pollutions (démarche Eau & substances) et en coordination avec la stratégie de lutte contre les pollutions agricoles qui sera déployée sur le bassin versant du Gapeau par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau.

### **2.2.2. Bilan de l'enjeu B : Garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique**

La priorité de cet enjeu est d'optimiser le rendement des réseaux d'eau potable, d'accompagner la mise en œuvre des deux plans de gestion durable de la ressource (PGRE) élaborés sur les bassins versants déficitaires en eau présents sur le territoire du Contrat de Baie que sont les bassins versants du Caramy-Issole et du Gapeau.

Dans ce domaine, la programmation de la phase 1 du Contrat de Baie prévoyait ainsi une **économie d'environ 100 000 m<sup>3</sup> d'eau** par an sur l'ensemble des travaux identifiés dans le plan d'actions du Contrat. Elle prévoyait également la mise en œuvre d'actions de sensibilisation du grand public pour inciter les changements de comportements vers des pratiques plus économes en eau.

#### **Enjeu B : 31 actions autour de 4 objectifs :**

- Améliorer les connaissances générales / Etudes structurantes
- Sécuriser les ouvrages de prélèvement, de traitement et de distribution d'eau
- Economiser l'eau
- Sensibiliser les usagers pour inciter des changements et favoriser des pratiques économes en eau

→ **Un programme porté par 14 structures maîtres d'ouvrage (11,4 millions d'euros HT)**

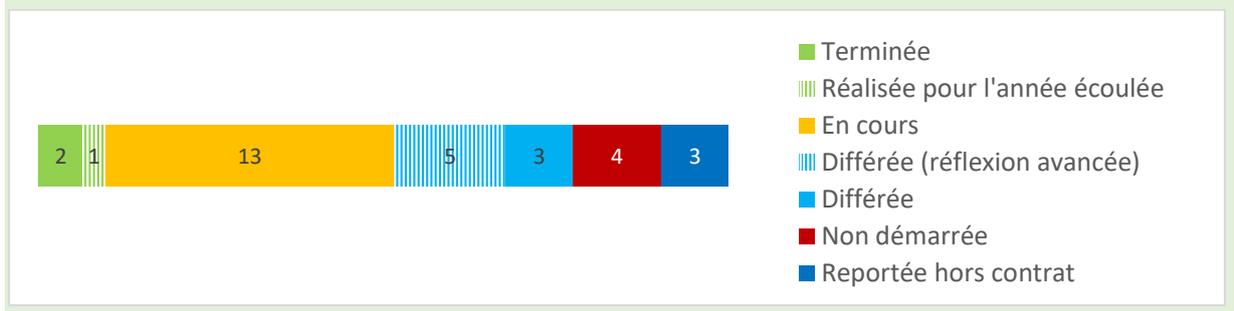
---

## Bilan de la phase 1 : état d'avancement des actions de l'enjeu B

---

**En fin de phase 1 : 48% des actions de l'enjeu B sont engagées**

**(2 actions terminées, 1 action réalisée pour l'année écoulée et 13 actions en cours)**



---

## Revue de projets engagés pendant la phase 1 du Contrat de Baie

---

### **2024 / Lancement de l'élaboration du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable de la Métropole TPM - Fiche-action n°102**



Organisé le 30 avril 2024, le premier Comité de pilotage de cette étude a permis dans un premier temps de présenter le groupement titulaire de la prestation, mais aussi de rappeler le contexte métropolitain ainsi que les objectifs du futur Schéma directeur, qui s'organisent autour de quatre axes de réflexion :

- La sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire métropolitain,
- La préservation et la diversification des ressources,
- Le déploiement d'une stratégie métropolitaine de gestion patrimoniale,
- L'alimentation des zones non desservies en situation future.

Le reste de l'année 2024 a ensuite permis d'initier l'analyse du fonctionnement du service (phase 1 du marché), dont l'objectif consiste à déterminer les points de faiblesse structurelles, règlementaires, environnementales, de fonctionnement, de gestion et de sécurité du système d'alimentation en eau potable existant, et d'en préciser les moyens pour remédier ainsi que les échéances. Un travail précis a donc débuté en 2024 sur la réalisation d'un état des lieux des infrastructures, la création des synoptiques altimétriques fonctionnels des réseaux, le bilan du prix de l'eau à l'échelle de la Métropole, l'analyse des données quantitatives en vue de dresser le bilan actuel besoins / ressources, et l'analyse du fonctionnement actuel des réseaux à l'aide de la

modélisation informatique. Ce travail, soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau RMC, se poursuivra en 2025.

## 2024 / Lancement des travaux sur le forage de Terre blanche pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune - Fiche-action n°116

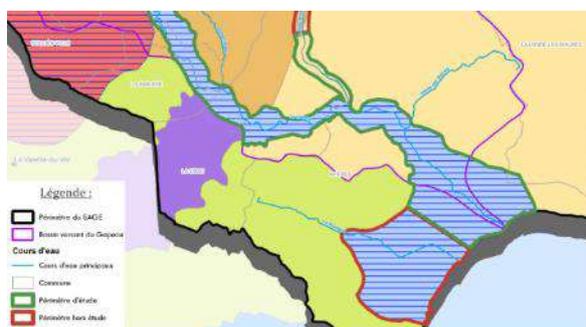


Après la réalisation d'un nouveau puits de forage de 121 mètres sur le site de Terre blanche, et d'essais de pompage concluants, la commune a lancé en 2024 un marché pour procéder à l'équipement de l'ouvrage en vue de sécuriser le fonctionnement et la distribution d'eau potable du secteur desservi par cette ressource. Ainsi, une pompe de forage de 40 m<sup>3</sup>/h va y être installée entre 80 et 100 mètres de profondeur avec tous les équipements afférents (sonde de mesure du niveau de la nappe, mesure du débit du prélèvement et de turbidité en continu). Une nouvelle armoire électrique intègrera également un automate de télégestion assurant le fonctionnement du site et la transmission des informations. Ces travaux sont cofinancés par l'Etat et le Département du Var.

## 2024 / Etude sur le fonctionnement de la nappe alluviale du Gapeau : 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de pilotage - Fiche-action n°104



Le 29 octobre 2024, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau a convié les acteurs locaux à un 1<sup>er</sup> Comité de Pilotage, en vue du lancement de l'étude sur le fonctionnement de la nappe alluviale du Bas Gapeau. Cette mission, financée à 50% par l'Agence de l'Eau



RMC et 30% par la Région Sud, est prévue sur une durée de 3 ans. Elle s'inscrit dans le cadre des missions de gestion quantitative de la ressource en eau exercées par le SMBVG qui s'attache à mieux connaître les différentes ressources locales présentes sur son territoire. En effet, les ressources souterraines sont moins bien connues que les eaux de surface. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE) du Gapeau comprend donc diverses études pour approfondir les connaissances sur ce sujet dont le phénomène d'intrusions d'eau salée et les échanges nappe/rivière.

La nappe alluviale du Gapeau, s'étalant de Solliès-Pont jusqu'à Hyères, est un enjeu majeur pour le territoire. Elle permet d'alimenter en eau potable plus de 65% de la population du bassin. D'autre part, cette nappe serait en forte interrelation avec les eaux de surface (cours d'eau) et les enjeux humains (agriculture notamment) et est réalimentée artificiellement en hiver, via le projet Aquarenova. Ces interconnexions seront donc étudiées pour définir son fonctionnement global.

## 2024 / Inauguration de la conduite sous-marine d'alimentation en eau potable à Porquerolles - Fiche-action n° 114



Le 24 mai 2024, la conduite sous-marine d'alimentation en eau potable entre la presqu'île de Giens et l'île de Porquerolles a été officiellement inaugurée. Cette installation a pour objectif de : sécuriser l'approvisionnement en eau de l'île, tout en préservant l'esprit, la qualité de l'île et son

patrimoine naturel ; faire face aux consommations d'eau estivales (800 m<sup>3</sup>/jour), sans augmenter les capacités actuelles et enfin de préserver les nappes souterraines de l'île. Cette opération a été réalisée avec le soutien de la Région Sud PACA, de l'Etat et du Département du Var. Le coût global de l'opération est de 4,7M€.

## 2023 / Etude Var Eau 2050 : conférence départementale et organisation d'une rencontre territoriale sur le périmètre du SCoT Provence Méditerranée - Fiche-action n° 101



Lancée lors des Assises départementales de l'Eau le 30 mai 2023, l'étude Var Eau 2050 est une étude prospective pilotée par le Département du Var qui a pour objectif d'évaluer les capacités des territoires à satisfaire la demande en eau à l'horizon 2050, tous usages confondus, d'évaluer leur vulnérabilité face au changement climatique, et d'engager un travail sur les leviers d'actions possibles.

Lors de la conférence départementale du 7 mai 2024, le Département du Var a accueilli l'ensemble des acteurs de l'eau pour présenter les résultats de la phase "Etat des lieux" de cette étude.

En synthèse, les éléments de constat de ce diagnostic dressé à l'échelle départementale sont les suivants :

- Volumes prélevés : ~130 Millions de m<sup>3</sup>/an pour la production d'eau potable, 217 millions m<sup>3</sup>/an tous usages confondus ;
- Usages principaux de l'eau dans le Var : eau potable et irrigation agricole dont les canaux ;
- Variabilité des volumes utilisés par usage et par bassins versants : territoires urbains / touristiques ; territoires de montagne ; ruraux / agricoles ;
- Origine des ressources variable en proportion et nombre par bassin versant ;
- Transferts d'eau importants entre bassins versants > interdépendance des territoires vis-à-vis des ressources.

Animées par le CEREMA, 8 rencontres territoriales à l'échelle des territoires de SCoT ont ensuite été organisées entre le 10 juin et le 3 juillet 2024, dont la rencontre du 3 juillet pour le territoire du SCoT Provence Méditerranée qui a rassemblé environ 50 participants. L'objectif étant d'associer à la démarche tous les acteurs de l'eau et de l'aménagement et de travailler avec eux vers plus de solidarité, d'innovation et de sobriété pour une gestion durable de la ressource en eau. Les acteurs ont ainsi été invités à imaginer les scénarios les plus positifs et "désirables" dans un contexte de changement climatique, en proposant des pistes d'actions et des indicateurs précis. La restitution globale de l'étude est prévue au mois de juin 2025.



Les partenaires techniques et financiers de l'étude sont le CEREMA, le BRGM, HB Conseil, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Banque des territoires et la Région Sud PACA.

**Le retard du démarrage de certains travaux visant des économies d'eau :**

- Sur les réseaux d'eau potable des communes de Collobrières et de Puget-ville, situées sur le bassin versant du Gapeau déficitaire en eau potable, dont les réflexions ont cependant été engagées en phase 1.
- Sur la canalisation sous-marine d'alimentation en eau potable reliant l'îlot Castigneau aux bassins Vauban au sein de la Base navale de Toulon, dont les travaux consistant au remplacement d'une longueur de 200 mètres du réseau ont été reprogrammés en 2026.

**2.2.3. Bilan de l'enjeu C : Gérer durablement les milieux aquatiques continentaux, en lien avec la prévention des risques**

La programmation 2023-2024 de cet enjeu prévoyait l'aménagement de 6 seuils du bassin versant du Gapeau en faveur d'une meilleure circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau, ainsi que des opérations d'acquisition foncière de zones humides (Marais de l'Estagnol, zone humide du Palyvestre) en perspective de leur renaturation. Des opérations de restauration de tronçons de cours d'eau sur les bassins versants de l'Eygoutier et du Gapeau étaient également prévues.

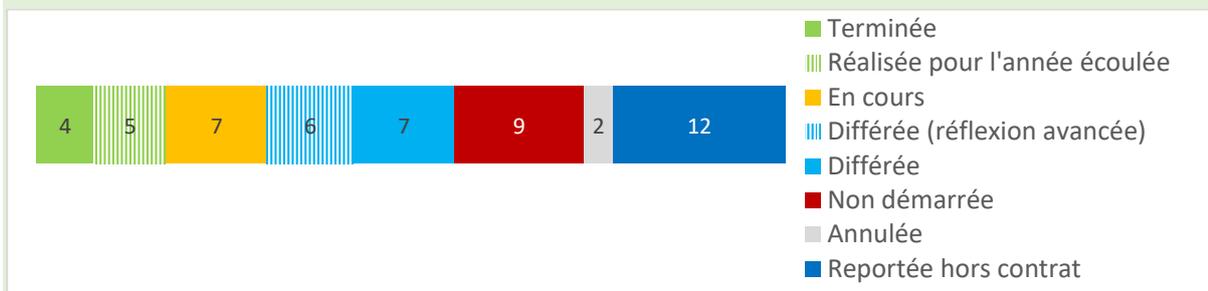
**Enjeu C : 52 actions autour de 3 objectifs :**

- Améliorer les connaissances et les suivis des milieux, et des effets du changement climatique
- Améliorer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
- Améliorer les fonctionnalités naturelles des zones humides

→ **Un programme porté par 8 structures maîtres d'ouvrage (5,4 millions d'euros HT)**

**En fin de phase 1 : 31% des actions de l'enjeu C sont engagées**

**4 actions sont terminées, 5 actions sont réalisées pour l'année écoulée et 12 actions sont en cours**



*Revue de projets engagés pendant la phase 1 du Contrat de Baie*

**2024 / Visite de terrain dans le cadre du projet de renaturation de l'Eygoutier à la Garde - Fiche-action n°136**



Les partenaires du Comité technique (Cotech) du projet se sont réunis à la Garde le 25 janvier 2024 pour une présentation du projet de renaturation de l'Eygoutier et de la Planquette à la Garde. Etaient représentés à ce Cotech : le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, la DDTM du Var, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Sud PACA le Département du Var, la Ville de la Garde, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la Fédération de pêche du Var et le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.



Lors de ce Cotech, le bureau d'étude missionné par le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier pour l'assister dans cette démarche, a présenté les résultats des inventaires naturalistes menés en 2023 et les scénarios d'aménagement prévoyant la création de cheminements doux, la renaturation

de tronçons de berges, la plantation de ripisylves ou encore le démantèlement de serres désaffectées.

Afin de mener à bien ce projet, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier a finalisé en 2024 une démarche d'acquisition foncière de plusieurs parcelles privées situées en bord du cours d'eau, totalisant une superficie de 9 hectares. Ces acquisitions ont été réalisées avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau RMC.

A l'automne 2024, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier a été contraint de relancer le marché de maîtrise d'œuvre à la suite de la découverte de matériaux pollués sur le site, dont l'évacuation préalable entraîne une augmentation importante du coût du projet.

**2023 & 2024 / Travaux d'entretien des berges et de la ripisylve des petits côtières toulonnais et leurs affluents (hors Eygoutier) - Fiche-action n°156**



En 2023, des opérations de gestion de la végétation des berges ont été menées avec des travaux de rattrapage d'entretien sur des tronçons de cours d'eau envahis par les cannes de Provence et de surveillance du développement de la végétation dans le lit et sur les berges ou des interventions d'urgence.

En 2024, environ 60 km de cours d'eau ont été prospectés, et un entretien raisonné de la végétation a été réalisé sur 30 km. Ces travaux ont principalement consisté en des opérations d'abattage sélectif, de débroussaillage et de ramassage de déchets. Elles sont réalisées sur des terrains privés grâce aux moyens de la taxe GEMAPI, rendues possibles par une Déclaration d'Intérêt Général, tout en maintenant la responsabilité pénale des propriétaires riverains. Afin de préserver la faune et la flore, une pause des travaux a été respectée d'avril à août.



Une action d'envergure a également été menée sur le Las, au dégrilleur du quartier du Jonquet à Toulon, permettant de retirer 335 m<sup>3</sup> de bois mort et de déchets charriés par le cours d'eau lors des crues de février et mars 2024. Cet ouvrage, installé

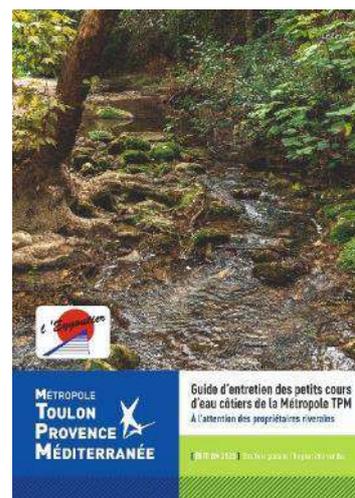
en amont immédiat de la rivière couverte, fonctionne comme un piège à embâcles très efficace pour maintenir la capacité hydraulique de ce tronçon du Las couvert.

Par ailleurs, une opération ponctuelle a été nécessaire pour nettoyer le site de la « Salle Verte ». Cet espace naturel aquatique abritant une riche biodiversité (crapaud épineux, ambrette élégante, chevesne...) est malheureusement fragilisé par des dégradations et l'abandon de déchets.

### **2023 / Création d'un guide d'entretien des petits cours d'eau côtiers de la Métropole TPM à l'attention des propriétaires riverains - Fiche-action n°162**



Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la Métropole TPM et le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier ont pris l'initiative en 2023 de réaliser un guide d'entretien spécialement dédié aux propriétaires riverains.



Conçu pour apporter des connaissances pratiques et des conseils avisés à tous ceux qui habitent à proximité des rivières et ruisseaux de notre territoire, ce guide aborde diverses thématiques telles que les droits et les devoirs des propriétaires riverains, les procédures à mener en cas de travaux d'aménagement, l'entretien raisonné et régulier des cours d'eau ainsi que les missions d'intervention de la Métropole TPM et du Syndicat de gestion de l'Eygoutier.

Ce guide est accessible à l'adresse suivante : [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/brochure\\_pages\\_entretien\\_cours\\_eau.pdf](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/brochure_pages_entretien_cours_eau.pdf)

### **2024 / Journée technique autour de l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau - Fiche-action n°156**



Le 20 juin 2024, le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau a organisé un atelier technique à l'attention des membres de la Commission Locale de l'Eau autour de l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. Une quarantaine de participants étaient présents et ont pu échanger, sur la base de présentations proposés par des intervenants extérieurs (expert du Conseil Scientifique du Contrat de Baie, Agence de l'Eau RMC, Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique, DDTM du Var et OFB) et des jeux animés par le SMBVG, sur les sujets suivants :

- Qu'est-ce qu'un cours d'eau méditerranéen et pourquoi sont-ils vulnérables au changement climatique ? Quels sont les services rendus par les milieux aquatiques ? Qu'est-ce qu'un cours d'eau en bon état morphologique ?



- Pourquoi restaurer nos cours d'eau ? Quelles sont les pressions morphologiques qui pèsent sur nos masses d'eau ? Quel est l'intérêt de restaurer les milieux et de préserver les espaces de bon fonctionnement de nos cours d'eau ?
- Pourquoi restaurer la continuité écologique de nos cours d'eau ? Les ouvrages faisant obstacle à l'écoulement et l'opportunité de restaurer la continuité écologique de nos cours d'eau ;
- Pourquoi préserver les espaces et les corridors écologiques ? L'importance des espaces de bon fonctionnement du cours d'eau et le lien avec les trames vertes, bleues et turquoises.

Les participants ont ainsi été invités à se questionner, de manière ludique avec des photos, sur le bon état des cours d'eau du bassin versant du Gapeau ou à localiser plusieurs seuils sur la carte du bassin versant. Ils ont ensuite pu se rendre aux abords du ruisseau de la Font de l'île à Carnoules qui va faire l'objet d'un projet de restauration morphologique (fiche-action n°153) en phase 2 du Contrat de Baie.

---

#### *Difficultés de mise en œuvre du programme et/ou points de vigilance*

---

Un état d'avancement de la programmation de cet enjeu restreint dans sa mise en œuvre opérationnelle par rapport aux autres enjeux du Contrat de Baie en raison du décalage en phase 2 (2025-2027) de 12 de ses projets.

- **En termes de connaissances**, le report en phase 2 de deux études prévues sur le salin des Pesquiers : l'une sur le fonctionnement hydraulique des marais satellites du Salin des Pesquiers, sur laquelle un premier diagnostic a déjà été mené par les équipes de la Métropole TPM, et l'autre visant à améliorer les connaissances sur la population d'anguilles du site des Salins d'Hyères.

- **Un retard également dans la mise en œuvre des travaux de restauration morphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Gapeau** : en particulier la reconnexion du canal Saint-Lazare à Hyères avec la zone humide littorale et les travaux sur le Réal Collobrier à Collobrières, retard lié à un plan de charge élevé des structures compétentes (Métropole TPM et SMBVG).
- **Le report après 2027 de 3 projets prévus en phase 1 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de Gestion de l'Eygoutier** : la restauration morphologique du ruisseau Saint-Joseph sur le secteur Léo Lagrange (Toulon), et les deux projets visant la restauration du Marais de l'Estagnol à la Crau. En effet, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier cible aujourd'hui son intervention sur le projet de renaturation de la Planquette et de l'Eygoutier à la Garde.
- Un retard dans le démarrage des **travaux visant le rétablissement de la continuité écologique** sur 6 seuils du bassin versant du Gapeau : les 2 seuils prioritaires du Gapeau aval, à savoir le barrage anti-sel (liste 2) et celui de la Clapière (liste 2), ainsi que les 4 seuils situés sur le Meige Pan. Pour autant, les réflexions ayant bien avancé en phase 1, ces travaux devraient se tenir à l'été 2025 ou 2026. En effet, s'agissant du seuil de la Clapière, les travaux étaient prévus au cours de l'été 2024 mais des études géotechniques complémentaires ont été nécessaires, retardant le projet. S'agissant des seuils sur le Meige Pan, les travaux sont prévus à l'été 2026.

#### 2.2.4. Bilan de l'enjeu D : Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin

La programmation de ce dernier enjeu thématique prévoit notamment le déploiement d'une vision stratégique sur la gestion durable du trait de côte et la restauration des petits fonds côtiers dégradés par les activités maritimes et les aménagements littoraux.

Dans certains secteurs très fréquentés par les plaisanciers, comme Porquerolles, des projets d'organisation des mouillages sont prévus afin de réduire la pression exercée par cette fréquentation sur l'herbier de posidonie, habitat jugé prioritaire par l'Union Européenne. Des études de faisabilité sont également prévues en phase 1 du Contrat de Baie sur plusieurs autres sites identifiés comme prioritaires dans la stratégie de façade Méditerranéenne, en partie dans la Rade d'Hyères.

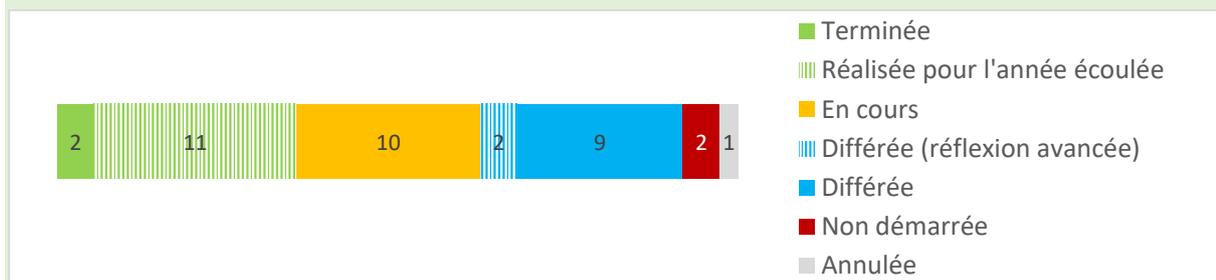
## Enjeu D : 37 actions autour de 4 objectifs :

- Gérer durablement l'évolution du trait de côte, en lien avec les effets du changement climatique
- Limiter l'altération des écosystèmes marins
- Favoriser la restauration écologique des petits fonds côtiers
- Sensibiliser aux enjeux du milieu marin

→ Un programme porté par 14 structures maîtres d'ouvrage (4,4 millions d'euros HT)

### Bilan de la phase 1 : état d'avancement des actions de l'enjeu D

**En fin de phase 1 : 57% des actions de l'enjeu D sont engagées  
(2 actions sont terminées, 11 actions sont réalisées pour l'année écoulée et 10 actions sont en cours)**



### Revue de projets engagés pendant la phase 1 du Contrat de Baie

**2023 / Lancement de l'élaboration d'une stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte – Fiche-action n°188**

Métropole  
**Toulon Provence**  
**Méditerranée**

Consciente des enjeux liés aux effets du changement climatique, la Métropole TPM a souhaité initier sur son territoire l'élaboration d'une stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte et ainsi développer un outil d'aide à la décision.

Accompagnée par le CEREMA grâce à un appel à projets pour lequel elle a été lauréate, la Métropole TPM a donc initié ce travail en 2022 avec le recueil et l'analyse de l'ensemble des données existantes mais également la définition de la structure de gouvernance interne qui accompagne cette démarche partenariale.



Durant l'année 2023, le diagnostic physique du littoral métropolitain a été réalisé et validé en Comité de pilotage lors de la réunion du 22 janvier 2024. L'année 2024 a quant à elle été marquée par la réalisation de l'axe 2 de la mission, portant sur le diagnostic territorial du littoral métropolitain et validé en Comité de pilotage du 6 juin 2024, ainsi que la réalisation de l'axe 3 relatif aux propositions de solutions d'adaptation au changement climatique sur le littoral, présenté en Comité de pilotage début 2025.

**2023 / Lancement d'une étude pour mieux connaître les populations de cétacés sur le secteur ouest de la Métropole TPM, en vue d'établir une stratégie de suivi à long terme – Fiche-action n°193**



Depuis mars 2023, les sites Natura 2000 « Lagune du Brusco », « Embiez – Cap Sicié » et « Cap Sicié / Six-Fours » font l'objet d'une étude menée par l'association MIRACETI et financée par la DREAL PACA. L'objectif est de réaliser sur deux années complètes un état initial des populations de cétacés fréquentant les 3 sites Natura 2000. Pour

cela, des prospections en mer avec le protocole « Cétacés AMP-Med » via l'application ObsEnMer, sont effectuées à raison d'une à deux sorties par mois, quand la météo n'est pas trop capricieuse !

Depuis le début du programme, 32 sorties ont été réalisées et ont permis, entre autres, d'observer : un groupe de 8 dauphins de Risso, deux groupes de Grands Dauphins, de nombreux groupes de dauphins bleus et blancs, plusieurs rorquals et cachalots.

Suite à cet état initial, un programme de suivi sur le long terme sera élaboré afin de poursuivre l'acquisition de connaissances sur ces espèces.

Il semblerait donc que ce secteur très riche n'ait pas encore fini de dévoiler sa biodiversité !

Les partenaires techniques et financiers l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Pôle Mer Méditerranée, l'Institut Océanographique Paul Ricard, la DREAL PACA, le Parc national de Port-Cros, la Préfecture Maritime de Méditerranée, le Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée etc. se sont réunis fin octobre 2023 pour travailler sur le



cahier des charges du Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Ce STERE permettra la planification d'actions de protection, de restauration et de gestion des petits fonds côtiers des zones littorales du Contrat de Baie, en cohérence avec les autres outils existants sur le territoire (Document stratégique de Façade Méditerranée, volet mer et littoral du SCoT, Charte du Parc national de Port-Cros etc.).

A l'issue d'une consultation publique prévue en 2025 qui permettra le recrutement d'un bureau d'études, un diagnostic sera mené. La définition des enjeux, des objectifs et du plan d'actions interviendra ensuite. Des groupes de travail, des échanges bilatéraux et une phase de concertation élargie seront menés à partir de 2026 et durant toute l'élaboration du STERE.

**2023 / Organisation des mouillages de plaisance autour de l'île**

**de Porquerolles - Fiche-action n° 197**



Initiée en 2021 avec l'ensemble des acteurs économiques, des usagers, des habitants, des collectivités et des services de l'Etat, la concertation menée par le Parc national de Port-Cros sur le projet d'organisation des mouillages de plaisance autour de l'île de Porquerolles s'est achevée en 2023. Au total 27

rencontres, 10 ateliers thématiques, 50 heures de concertation avec une centaine de participants ont permis de dessiner les contours du projet, sur le fondement des objectifs ci-après :

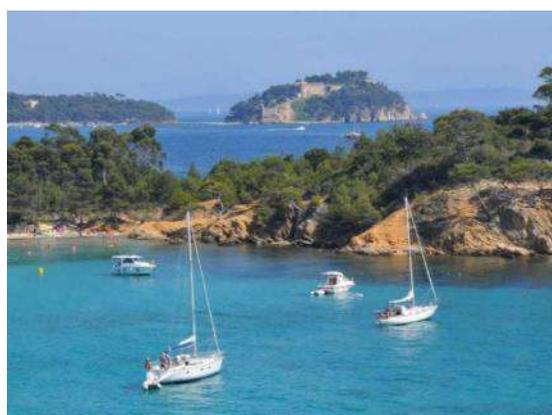
- Protéger les herbiers de posidonies,
- Respecter le caractère naturel du site, les paysages et le patrimoine,
- Assurer la sécurité des visiteurs, à terre comme en mer,
- Respecter les différentes catégories d'usagers,
- Bien accueillir les plaisanciers dans ce site exceptionnel en conservant la liberté de mouillage dans les zones sableuses.

L'année 2024 a été marquée par le dépôt du dossier de demande d'autorisation réglementaire auprès des Services de l'Etat au printemps 2024 et la saisine de l'Autorité Environnementale qui a donné son accord pour la poursuite du projet en vue d'obtenir les autorisations relatives au Code de l'Environnement (Loi sur l'eau, site classé, cœur de Parc national). Des consultations auprès de la commission nautique et du public seront également menées au cours de l'année 2025, avant un démarrage de l'installation des bouées, en cas d'autorisation, pour la saison 2026.

Selon le projet actuel, la capacité d'accueil des zones de mouillage est estimée, au plus fort de la saison estivale, entre 600 et 700 unités (sur la base des rayons d'évitage), dont 354 sur bouées réparties sur 5 zones (Langoustier, plage d'Argent, La Courtade, Notre-Dame et La Galère).

## 2023 / Organisation des mouillages sur le littoral de Bormes-les-Mimosas -

### Fiche-action n° 198



La stratégie déployée par la commune de Bormes-les-Mimosas poursuit un double objectif : protéger les habitats marins sensibles (herbiers de Posidonies et de Cymodocées) en organisant l'activité de mouillage des navires de plaisance, et prévenir les effets report des mouillages des secteurs alentours (autours du littoral de

Hyères, de Cavalaire, etc.).

Après avoir réalisé une première analyse de la « stratégie de gestion des mouillages en Méditerranée » ainsi qu'une étude d'opportunité de la modification de cette stratégie, la ville de Bormes-les-Mimosas a lancé fin 2023 une étude de faisabilité pour la mise en place d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) sur 3 sites fréquentés identifiés sur le littoral : Léoube, Cabasson/Brégançon et Gaou.

Cette étude prévoyait une première phase de diagnostic (étude de fréquentation, caractéristiques physiques, environnementales, paysagères etc.) en 2024, une deuxième phase d'évaluation du dimensionnement du ou des projets de ZMEL et une troisième phase relative à la constitution des dossiers d'autorisation réglementaire en 2026. La concertation des acteurs est prévue tout au long de l'étude.

### **2023 / Mise en place de dispositifs écologiques pour le balisage des plages et chenaux d'accès au rivage de la commune - Fiche-action n°205**



Au cours de la phase 1 du Contrat de Baie, la commune de La Londe a réalisé des travaux sous-marins en vue de convertir le balisage de la bande des 300 mètres, actuellement installé sur corps-morts, en balisage écologique, avec un système d'ancrage adapté à la nature des fonds.

Ainsi, 34 ancres à vis ont été posées sur l'intégralité de la bande des 300 m située au droit des plages de l'Argentière, Tamaris et Miramar, et 26 ancres à vis ont également été installées au niveau des deux chenaux portuaires.

De nouveaux dispositifs de balisage écologique seront installés au cours de la phase 2 du Contrat de Baie afin de compléter les interventions au niveau des chenaux du plan de balisage.

### **2023 & 2024 / Campagnes Inf'eau Mer et Ecogestes Méditerranée : bilan de la sensibilisation - Fiche-action n° 215**



Coordonnées par l'association Naturoscope sur le territoire métropolitain, les campagnes Inf'eau mer et Ecogestes Méditerranée se sont poursuivies en 2023 et 2024, faisant intervenir plusieurs associations locales pour sensibiliser à la fois les usagers de la plage et les plaisanciers sur les bonnes pratiques environnementales et

les enjeux de protection du milieu marin.

- Concernant la campagne **Inf'eau mer**, organisée à l'attention des usagers des plages, le bilan des deux saisons 2023 et 2024 montre que les campagnes ont été réalisées sur l'ensemble des communes littorales du Contrat de Baie et diverses plages du territoire. Au total, 7 512 personnes ont été sensibilisées au niveau des stands d'information ou via des échanges bilatéraux, parmi lesquelles on compte 1 901 enfants.
- Concernant la campagne **Ecogestes Méditerranée**, destinée aux plaisanciers, le bilan des deux saisons estivales totalise un nombre de 1 393 plaisanciers qui ont été sensibilisés à bord des navires ou à quai dans certains ports.

## 2023 & 2024 / Organisation du festival international du monde marin

### "Galathea" à Hyères - Fiche-action n° 220



Chaque année depuis 2016, l'association Galathea organise sur la commune de Hyères le festival international de l'image sous-marine. A travers des concours photos, des films, des expositions, des conférences, des visites et des stands, ce festival invite les visiteurs à découvrir la faune, la flore et les vestiges qui peuplent le monde du silence et le littoral qui l'entoure.

Inscrite à la programmation du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or, la 8<sup>ème</sup> édition du festival a été organisée du 16 au 19 novembre 2023 et a fait l'objet d'une fréquentation en hausse d'environ 25% par rapport à l'année précédente, comptant plus de 900 scolaires sur les deux premières journées et près de 9 000 personnes durant le week-end. Plusieurs invités d'honneur étaient présents pour cette édition : Laurent BALLESTA, Henri COSQUER et Nathalie LASSELIN.



En 2024, la 9<sup>ème</sup> édition du festival a été organisée du 21 au 24 novembre, les organisateurs ont enregistré un pic d'affluence de 12 000 visiteurs, un record depuis la création de ce festival qui a réuni plus de 50 exposants : artistes, associations, institutions et entreprises, tous présents pour partager leur passion et leur engagement en

faveur des océans. La participation des scolaires a elle aussi été revue à la hausse et a presque doublé : 106 classes ont ainsi pu participer à de multiples ateliers (près de 3000 enfants).

En partenariat avec la société Seaboost, la Métropole TPM a par ailleurs organisé des ateliers pédagogiques pour le public scolaire sur la restauration écologique des petits fonds côtiers, les espèces emblématiques de notre littoral et la découverte de la chaîne alimentaire, accueillant au total 200 enfants sur le stand.

---

### *Difficultés de mise en œuvre du programme et/ou points de vigilance*

---

Le **retard dans le démarrage de 13 projets inscrits** à la programmation de cet enjeu, en particulier des projets visant à réduire l'altération du milieu marin par les activités anthropiques. Il s'agit par exemple des deux études portées par le Conservatoire du Littoral sur les possibilités d'affectation du domaine public maritime au Conservatoire du littoral au droit du Cap Sicié (La Seyne) et des Vieux Salins d'Hyères, différées respectivement en 2026 et en 2027.

La recherche active de financements est toujours en cours pour le lancement de **l'état des lieux de la pression liée à la présence de filets de pêche** fantômes dans les fonds marins et les opérations de retrait inscrits à la phase 1 du Contrat de Baie par l'association Les Ressources Sous-Marines, entravant son démarrage.

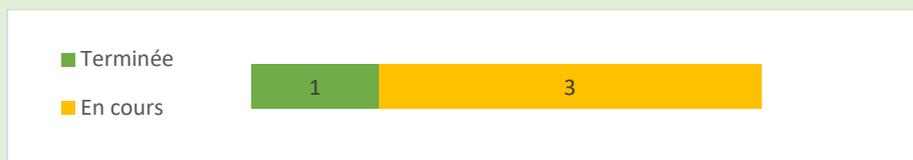
#### **2.2.5. Bilan de l'enjeu E : Renforcer la prise en compte des enjeux « eau » dans les documents d'urbanisme**

La programmation de cet enjeu vise à agir le plus en amont possible de l'aménagement du territoire en intégrant des règles ou des recommandations sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme (PLU intercommunal, SCoT Provence Méditerranée).

#### **Enjeu E : 4 actions**

→ **Un programme porté par 4 structures maîtres d'ouvrage (~ 20 000 euros HT)**

**En fin de phase 1 : 100% des actions de l'enjeu E sont engagées (1 action terminée et 3 actions en cours)**



*Revue de projets engagés pendant la phase 1 du Contrat de Baie*

**2024 / Animation d'un groupe de travail EAU intercommunal pour l'élaboration du PLUi de la Métropole TPM et organisation d'un RETEX du PLUi de la Métropole Aix-Marseille - Fiches-actions n° 221 et 222**



La Métropole TPM anime un groupe de travail intercommunal des urbanistes qui se



réunit environ 1 fois / mois et qui permet d'aborder de manière transversale les thématiques qui seront traitées dans le futur PLUi. A l'automne 2024, deux réunions de ce groupe ont été organisées sur les thématiques spécifiques du cycle de l'eau :

- Le 12 septembre sur le grand cycle de l'eau lors de laquelle un membre-expert du Conseil Scientifique du Contrat de Baie est intervenu pour aborder l'impact du changement climatique sur le cycle de l'eau ;
- Le 13 novembre sur le petit cycle de l'eau pendant laquelle un retour d'expériences de la Métropole Aix-Marseille a été organisé en présence de toutes les communes métropolitaines, valorisant le travail que cette collectivité a mené dans le cadre de son propre PLUi (rédaction d'une Opération d'Aménagement et de Programmation dédiée à l'eau déclinant des orientations précises pour préserver sa qualité).

Ces échanges, qui ont vocation à perdurer en phase 2 du Contrat de Baie, serviront à alimenter le travail de préfiguration du futur PLUi de la Métropole TPM.

## 2024 / Accompagnement des collectivités du bassin versant du Gapeau pour la transcription des dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme - Fiche-action n° 224



En partenariat avec l'AUDAT, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau a développé une cartographie LIZMAP faisant apparaître sur le cadastre les espaces de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau, les plans de prévention des risques (PPR), les zones humides, les zones d'expansion des crues (ZEC), etc.

Des ateliers de présentation de cet outil aux urbanistes des communes du bassin versant du Gapeau (Cuers, Solliès-Pont, Pignans, Signes, Méounes, La Crau, Carnoules etc.) ont été organisés en 2023 afin d'appuyer ces acteurs de l'urbanisme dans la prise en compte de ces données cartographiques lors des procédures d'instruction des demandes de permis de construire.

### 2.2.6. Bilan de l'enjeu F : Animer le Contrat, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche

La mise en œuvre de l'ensemble de ce programme d'actions du Contrat de Baie nécessite une animation forte de la part de la Métropole TPM. Plusieurs outils d'animation, de communication internes et externes sont ainsi prévus dans cet enjeu pour faire vivre le Contrat de Baie et son réseau d'acteurs et ainsi faire perdurer la dynamique engagée sur le territoire.

#### Enjeu F : 14 actions autour de 3 objectifs :

- Animer le réseau d'acteurs
- Faire connaître le contrat de Baie et ses enjeux
- Evaluer le contrat de Baie

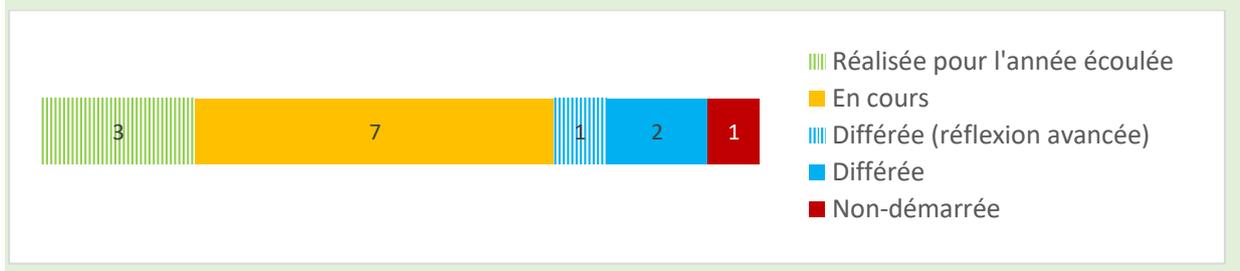
→ **Un programme porté par 5 structures maîtres d'ouvrage (~600 000 euros HT)**

---

### Bilan de la phase 1 : état d'avancement des actions de l'enjeu E

---

**En fin de phase 1 : 71% des actions de l'enjeu F sont engagées (3 actions réalisées pour l'année écoulée et 7 actions sont en cours)**



---

### Revue de projets engagés pendant la phase 1 du Contrat de Baie

---

#### 2023 & 2024 / Pilotage et animation du Contrat de Baie- Fiche-action n°225

Portée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, l'animation du Contrat de Baie est l'une des clés de la réussite de la démarche.



Elle concerne à la fois l'**animation des instances de gouvernance** mises en place, l'animation du réseau d'acteurs à travers des échanges bilatéraux menés au fil de l'eau pendant toute la durée du Contrat mais aussi les interventions de la cellule d'animation.



Au cours de cette première phase, on peut noter l'organisation de :

- 3 réunions du Comité de Baie : 11 avril 2023 (élection du nouveau Président du Comité de Baie), 18 décembre 2023 (bilan de la 1<sup>ère</sup> année) et 11 juillet 2024 (lancement de la concertation phase 2, présentation des orientations du 12<sup>ème</sup> programme de l'AERMC, présentation du nouveau Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique).
- 3 réunions du Comité Technique et Financier de préparation des Comités de Baie : 27 mars 2023, 28 novembre 2023 et 27 juin 2024.
- 5 réunions plénières du Conseil Scientifique : 05 juin 2023, 4 décembre 2023, 11 avril 2024, 26 juin 2024 et 6 novembre 2024 + 6 réunions de groupes de travail du CS.



La réussite du Contrat de Baie nécessite également une bonne **articulation avec les autres démarches** mises en œuvre sur le territoire. C'est la raison pour laquelle la cellule d'animation suit de manière étroite les réunions de gouvernance organisées sur les autres démarches : Commission Locale de l'Eau du SAGE Gapeau, Conseil d'Administration du Parc national de Port-Cros, Comité de pilotage de l'Opération Grand Site « Salins d'Hyères et presque île de Giens », Comité de pilotage du Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole TPM, Comité de pilotage des sites Natura 2000, etc.

Enfin, au cours de cette première phase du Contrat de Baie, la cellule d'animation a également tissé des **liens étroits avec les structures animatrices d'autres démarches Contrat de Baie sur le territoire national**, en particulier le Contrat de Baie de la Rade de Marseille, le Contrat de Baie de la Rade de Brest et le Contrat de la Grande Baie de Martinique. Les échanges d'expérience, tant sur la méthode d'animation de la démarche que sur les actions opérationnelles mises en œuvre, ont été très enrichissants et se poursuivront au cours de la phase 2 du Contrat de Baie.

### 2023 & 2024 / Développer des outils de communication interne pour faire vivre le réseau d'acteurs - Fiche-action n°227



Dès le démarrage du Contrat de Baie, des outils de communication interne ont été mis en place par la cellule d'animation, en particulier :

- La mise en place d'une **page Facebook et d'une page LinkedIn** dédiées à la démarche, avec publication régulière de contenus (une soixantaine de publications et 500 abonnés sur les deux années) ;
- Le développement d'une **lettre d'information** semestrielle numérique. 4 éditions pour illustrer la mise en œuvre de la programmation phase 1 et diffusion auprès de 300 destinataires + mise en ligne sur la page LinkedIn.



- Lettre n°1 (septembre 2023)
- Lettre n°2 (janvier 2024)
- Lettre n°3 (juillet 2024)
- Lettre n°4 (février 2025)



Des outils de communication externe ont également été mis en place dès la signature du Contrat de Baie et ont été mis en valeur en 2024, comme par exemple :

- La création de **3 roll-up et d'un dépliant** de présentation de la démarche (FR et ENG)
- La création d'une **vidéo de présentation du Contrat de Baie** créé en



juillet 2024 par la cellule d'animation avec la Direction de la Communication de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Cette mini-vidéo de présentation du Contrat de Baie a pour but de faire



connaître cette démarche de manière pédagogique au grand public. Elle sera complétée par d'autres vidéos en phase 2, très courtes, qui s'attacheront à donner la parole aux acteurs de la démarche et à valoriser les avancées des projets inscrits au Contrat de Baie. Cette vidéo a été présentée aux membres du Comité de Baie le 11 juillet 2024.

→ Elle est disponible en ligne : <https://vimeo.com/982620428#embed>

- La **participation à des événements** organisés sur le territoire



Au cours des années 2023 et 2024, la cellule d'animation du Contrat de Baie s'est mobilisée à plusieurs reprises pour tenir un stand d'information sur la démarche lors de différents événements organisés sur le territoire, l'occasion pour les animateurs d'échanger avec le grand public sur la démarche et les enjeux du territoire.

Parmi les événements auxquels la Cellule d'animation du

Contrat s'est associée, on peut noter :

- La fête de la mer (La Captere, éditions 2023 et 2024),
- La fête du Roubaud : de la source à la mer (Hyères, 2023)
- La fête des Salins d'Hyères (Pesquiers, éditions 2023 et 2024),

- Le festival Galathea (Hyères, éditions 2023 et 2024),
- La fête de l'Eygoutier : de la source à la mer (2024)
- Le forum des associations de Saint-Mandrier (2024).

- **L'intervention de la cellule d'animation pour présenter le Contrat de Baie** lors



d'événements professionnels ou sur sollicitation des acteurs du Comité de Baie

Au cours de la première phase du Contrat de Baie, la Cellule d'animation est intervenue à plusieurs reprises pour présenter la démarche Contrat de Baie. On peut citer les interventions :

- Du Président du Comité de Baie au Salon Mare Nostrum pour présenter la démarche Contrat de Baie (La Seyne, 2023),
- De la Cellule d'animation à l'Assemblée Générale de l'association AVSANE pour présenter la démarche du suivi sanitaire de la qualité des eaux mis en place sur le territoire métropolitain (Toulon, 2023),
- De la Cellule d'animation à la table-ronde Explore Pelagos organisée par l'association MIRACETI pour évoquer l'implication des institutions publiques dans la conservation des cétacés (Sainte-Maxime, 2023),
- De la Cellule d'animation à la formation Port propre du CNFPT pour présenter la démarche Contrat de Baie et les actions portuaires inscrites à la programmation (La Garde, 2023 & 2024),
- Du Président du Conseil Scientifique du Contrat de Baie à la journée d'information « Eau & changement climatique » organisée par l'association L'EAU PARTAGEE, pour présenter le Contrat de Baie et le rôle du Conseil Scientifique (Ramatuelle, 2023),
- De la Cellule d'animation à l'atelier Blue MissionMed organisé par l'IFREMER pour présenter les solutions exemplaires mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Baie (La Seyne, 2023),
- De la Cellule d'animation au séminaire national sur la protection de l'environnement organisé par la Marine nationale pour présenter le Contrat de Baie (Toulon, 2023),

- De la Cellule d'animation à l'Assemblée Générale de la Fédération MART pour présenter le Contrat de Baie (Toulon, 2024),
- De la Cellule d'animation à un afterwork organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var pour présenter le Contrat de Baie ainsi que l'opération collective Pro'Baie (Hyères, 2024),
- De la Cellule d'animation auprès de l'association Relais Jeunes (projet Cycl'eau tour) pour présenter le Contrat de Baie et les actions de lutte contre la pollution chimique menées sur le territoire (La Garde, 2024),
- Avec l'ambassade de France au Koweït sur la démarche Contrat de Baie (2024),
- La présentation détaillée du Contrat de Baie / revue de projets à différents acteurs du Comité de Baie (nouveaux interlocuteurs Département du Var, Région Sud, AUDAT, Ville de Toulon, Ville de La Seyne)

**2023 & 2024 / Organisation d'un événement annuel autour de la "Fête du [cours d'eau] : de la source à la mer" - Fiche-action n°233**



**1<sup>ère</sup> édition sur le bassin versant du Roubaud le 24 septembre 2023 (Hyères)**

Près de 170 personnes étaient au rendez-vous pour cette 1<sup>ère</sup> édition de la "Fête du cours d'eau : de la source à la mer" organisée le long du Roubaud le 24 septembre 2023 autour d'activités pour mieux connaître la notion de bassin versant, les richesses patrimoniales du Roubaud et ses problématiques de gestion :



- Une balade urbaine sur une partie canalisée du Roubaud - devenue un lieu de Street art – commentée par le chargé de mission patrimoine de la Métropole TPM,
- Une conversation marchée de 3 heures le long du Roubaud sur le sentier métropolitain aux ambiances paysagères très contrastées, avec l'association MALTAE, et un pique-nique à l'embouchure du Roubaud avec l'intervention de la technicienne de rivière de la Métropole TPM,
- Une visite-observation de la zone humide de la Lieurette par les bénévoles de la LPO avec l'intervention du responsable en charge de la gestion et de l'aménagement des milieux aquatiques à la Métropole TPM.

Pour clore cette journée, un spectacle s'est tenu au Jardin Olbius Riquier à Hyères sur le thème de l'eau "Tous dans le même bat'eau" de la compagnie Acta Fabula, bien apprécié par les enfants.

## 2<sup>ème</sup> édition sur le bassin versant de l'Eygoutier le 29 septembre 2024 (La Garde, la Valette, Toulon)



Près de 450 participants à cette 2<sup>ème</sup> édition de la Fête du cours d'eau, de la Source à la Mer dédiée cette année à l'Eygoutier. Des animations artistiques et scientifiques qui ont permis au grand public de mieux connaître ce fleuve côtier qui prend sa source au Marais de l'Estagnol et se jette à Toulon, au niveau des plages du Mourillon. Durant cette journée :

- Le Département du Var a accueilli des animations au sein de deux de ses Espaces naturels Sensibles : le Parc nature du Plan de la Garde et le Vallon des Amoureux.
- La compagnie Lophelia est venue de Bretagne pour présenter son spectacle la légende de SEDNA.
- Chercheurs en herbe et l'AAPPMA (association de pêche le Gardon de Toulon et ses environs) ont organisé des activités et observations pédagogiques pour les enfants
- M. Philippe MAUREL a animé un atelier pratique sur la conductivité de l'eau et sa conférence sur l'Eygoutier
- La Maison régionale de l'eau a accueilli les visiteurs autour de l'exposition BioRama installée au Jardin de Baudouvin à la Valette-du-Var.
- L'association le Volatil (Toulon) a accueilli les participants pour la projection du film "La rivières des Amoureux".

## 2.3. Réponses apportées par la programmation (2023-2024) aux documents cadre (SDAGE Rhône Méditerranée et DSF Méditerranée)

→ [Au programme de mesures du SDAGE Rhône Méditerranée \(2022-2027\)](#)

**Rappel :** Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône Méditerranée a été approuvé en 2022. Il a abouti à la définition d'un programme de mesures 2022-2027. Ce document de référence trace pour les six ans à venir les politiques publiques pour atteindre un bon état des eaux. Il se structure autour de neuf orientations fondamentales.



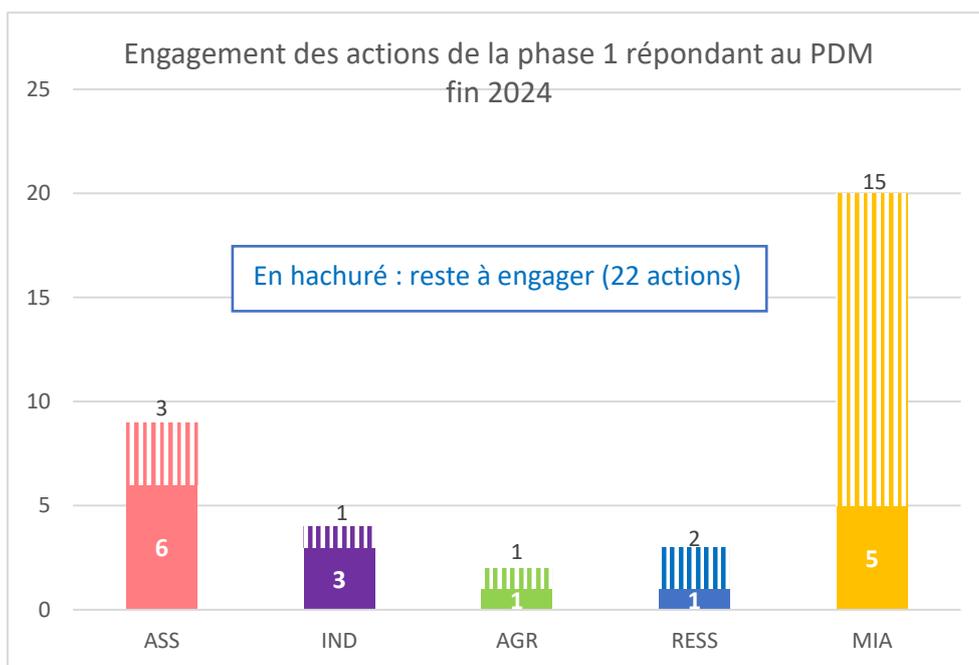
En tant qu'outil d'application locale du SDAGE, le programme d'actions du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or s'inscrit en cohérence avec le programme de mesures (PDM) du SDAGE RM 2022-2027.

Les principales pressions identifiées (d'après l'état des lieux du SDAGE réalisé en 2019) sur les masses d'eau superficielles, côtières et souterraines du Contrat de Baie sont détaillées dans le document de présentation du territoire pour chaque type de masse d'eau.

Afin de réduire les pressions sur les masses d'eau superficielles, souterraines et côtières, et permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire du Contrat de Baie, **le programme d'actions de la phase 1 du Contrat de Baie prévoyait environ 38 actions en réponse directe ou en lien avec des mesures du Programme De Mesures (PDM) du SDAGE Rhône Méditerranée (2022-2027) pour répondre à des pressions :**

- Liées aux pollutions issues du domaine de l'assainissement (ASS),
- Liées aux pollutions issues du secteur de l'industrie et de l'artisanat (IND),
- Liées aux pollutions issues du secteur agricole (AGR),
- Impactant les ressources en eau (RESS),
- Impactant les milieux aquatiques continentaux et marins (MIA).

**Fin 2024, le bilan de la programmation révèle que 16 actions de la phase 1 du Contrat de Baie en lien avec le PDM sont engagées.**



Il est à noter que de nombreuses actions relevant de l'enjeu C « Gérer durablement les milieux aquatiques en lien avec la prévention des risques » relevant du volet « MIA » du PDM sont retardées voire reportées après 2027.

**Parmi les principales avancées du programme de la phase 1 pour réduire les pressions identifiées dans le SDAGE RM 2022-2027, on peut citer :**

→ **Sur l'enjeu A « Réduction de pollutions »**

- La construction de la nouvelle station d'épuration de la commune de Méounes (inauguration prévue en juin 2025), la réhabilitation des réseaux d'eaux usées raccordés à la station d'épuration d'Amphora (Métropole TPM) mais aussi des opérations en cours sur d'autres secteurs (Cuers, Pignans et Puget-ville).

→ **Sur l'enjeu B « Gestion durable de la ressource en eau »**

- Le démarrage en 2024 du travail d'élaboration du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) de la Métropole TPM dont le 1<sup>er</sup> Comité de pilotage a été organisé en avril 2024, et les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau de la commune de Puget-ville au niveau du forage de Terre Blanche.

→ **Sur l'enjeu C « Gérer durablement les milieux aquatiques continentaux en lien avec la prévention des risques »**

- L'engagement des acquisitions foncières par la Métropole TPM en perspective des travaux de restauration du secteur de la Sauvette, en lien avec la préservation de la zone humide de la Lieurette.
- Les acquisitions foncières et le démarrage de l'étude de maîtrise d'œuvre (relance en cours) des travaux de restauration morphologique de l'Eygoutier entre le pont de la Clue et le Plan de la Garde.
- Les travaux imminents pour rétablir la continuité écologique en aval du bassin versant du Gapeau et faciliter la montaison des anguilles au sein du bassin versant (barrage anti-sel et seuil de la Clapière).

→ **Sur l'enjeu D « Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin »**

- Le démarrage des études préalables à l'organisation des mouillages sur le littoral de la commune de Bormes-les-Mimosas et la co-construction par le Parc national de Port-Cros et les acteurs locaux du schéma d'organisation des mouillages autour de l'île de Porquerolles.

→ **Au Document Stratégique de Façade (DSF) Méditerranée**

**Rappel :** La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM, 2008) fixe les objectifs d'atteinte du bon état écologique du milieu marin pour 2020. Le Plan d'Action pour le milieu Marin (PAMM) « Méditerranée occidentale » est le volet environnemental du Document Stratégique de Façade (DSF) Méditerranée, adopté en octobre 2019, correspondant lui-même à la déclinaison stratégique française de la Directive européenne ad hoc.



Le territoire du Contrat de Baie se situe au cœur de trois zones de vocation identifiées dans le Document Stratégique de Façade Méditerranée : la zone n°11 « Littoral varois Ouest », la zone n°12 « Rade de Toulon » et la zone n°13 « Périmètre du Parc national de Port-Cros ».

La programmation de la phase 1 du Contrat de Baie prévoit environ 40 actions en réponse à ce programme de mesures dont 21 ont été engagées en phase 1 ou dont les réflexions sont avancées. On peut citer par exemple :

- **Pour la mesure : « Adapter les pratiques de mouillage à la sensibilité des habitats benthiques »** : l'élaboration du Schéma Territorial de Restauration Ecologique, dont la réflexion de la Métropole TPM a bien avancé en phase 1 (consultation à venir), la définition des projets d'organisation des mouillages autour de l'île de Porquerolles et sur le littoral de la commune Bormes-les-Mimosas, le maintien des dispositifs de mouillage écologique sur les sites de plongée ou la mise en place d'un balisage écologique sur la bande des 300 m du littoral communal de La Londe-les-Maures (ces projets sont en cours).
- **Pour la mesure : « Sensibiliser le grand public et les usagers aux enjeux du milieu marin »** : l'animation et la coordination des campagnes Inf'Eau mer/Ecogestes sur le littoral du Contrat de Baie, coordonnées chaque année par le Naturoscope, l'animation du réseau des gestionnaires des sentiers sous-marins de l'Aire Maritime Adjacente du Parc national de Port-Cros ou encore l'organisation annuelle du festival Galathea.

## 2.4. Evaluation de la phase 1 à travers les indicateurs techniques de suivi opérationnel contractualisés

Pour évaluer la démarche et la performance de sa mise en œuvre, l'article 9 du document contractuel du Contrat de Baie « Evaluation du Contrat » prévoyait plusieurs types d'indicateurs (indicateurs d'avancement opérationnel, indicateurs d'adhésion à la démarche, indicateurs techniques de suivi opérationnel, indicateurs de suivi environnementaux).

Le tableau ci-après présente une synthèse des indicateurs de suivi opérationnel, renseignés à la fin de la phase 1. Cela permet d'évaluer l'avancement du Contrat par rapport à la programmation prévisionnelle.

Indicateurs	Objectif prévisionnel de la phase 1 (2023-2024)	Réalisé à la fin de la phase 1
<b>Linéaire de réseaux d'assainissement réhabilités pour lutter contre les ECP</b>	11 811 mètres linéaires à réhabiliter	<b>110%</b> (13 072 mètres linéaires) *
<b>Nombre de stations d'épuration mises en conformité</b>	3 nouvelles STEP Dont 1 jugée prioritaire SDAGE (Méounes-les-Montrieux)	<b>Lancement des travaux sur les 3 STEP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• STEP de Porquerolles (démarrage des travaux le 17/10/2024)</li> <li>• STEP de Méounes (pose de la 1<sup>ère</sup> pierre le 22/03/2024)</li> <li>• STEP du Levant (en cours)</li> </ul>
<b>Nombre d'agriculteurs en AB</b>	Nombre d'exploitations	*
<b>Opération collective Pro'Baie</b>	40 visites supplémentaires auprès des établissements audités	<b>138</b>
	40 accompagnements hors visite pour obtenir la régularisation	/
	70 diagnostics sur le territoire TPM sur des sites prioritaires émetteurs TPM	<b>57</b>
	30 régularisations de site (Travaux et aménagements)	Environ 10 dossiers déposés AERMC pour la réalisation de travaux
	30 régularisations administratives (délivrance autorisation de rejet)	<b>20</b>
<b>Volumes d'eau économisés</b>	106 000 m <sup>3</sup>	<b>77%</b> (81 700 m <sup>3</sup> )
<b>Superficie de sols désimperméabilisés</b>	25 455 m <sup>2</sup>	<b>41%</b> (10 482 m <sup>2</sup> )
<b>Linéaire de cours d'eau restauré</b>	Linéaire à renseigner	Aucune opération de travaux engagée en phase 1 (études en cours)
<b>Nombre de seuils aménagés ou supprimés</b>	<b>Intervention sur 6 ouvrages</b> hydrauliques (barrage anti-sel, seuil de la Clapière (liste 2) et 4 seuils sur le Meige Pan	0
<b>Surface de zones humides acquises</b>	Surface à renseigner (marais de l'Estagnol, zones annexes Plan de la Garde ; zones périphériques des salins d'Hyères, annexes cours d'eau Sauvette)	<b>13 ha</b> Acquisition 1 ha annexes de la Sauvette Acquisition de 3 ha Marais de l'Estagnol Acquisition de 9 ha zones annexes du Plan de La Garde

<p><b>Surface herbier posidonies protégés sur les secteurs les plus fréquentés</b></p>	<p>1<sup>ère</sup> phase d'aménagement sur la face nord de Porquerolles</p>	<p>Pas de travaux ZMEL engagés e, phase 1 (études ou autorisation administrative en cours)</p> <p>60 ancras à vis installées à La Londe*</p>
<p><b>Nombre de sites jugés prioritaires dans le PDM/PAMM pour organisation des mouillages qui font l'objet d'études de faisabilité</b></p>	<p>Études de faisabilité sur 7 sites</p>	<p>2 sites (Bormes-les-Mimosas et face nord de l'île de Porquerolles)</p>

\* Informations manquantes ou partielles au moment du bilan

### **Au regard des éléments de bilan fournis par les partenaires du programme d'actions fin 2024, ces indicateurs révèlent :**

- De réelles avancées sur l'enjeu A « réduction des pollutions » via la réhabilitation des réseaux d'assainissement pour lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites, en particulier sur les secteurs Est, Ouest et Centre des réseaux de la Métropole TPM, l'engagement des travaux sur les 3 stations d'épuration jugées prioritaires ainsi que la poursuite de l'opération collective Pro'Baie (diagnostics et autorisations de rejet).
- Environ **57 nouveaux diagnostics** auprès des entreprises dans le cadre de la démarche Pro'Baie et **20 nouvelles autorisations de rejet** entre 2023 et 2024.
- **Pour optimiser les réseaux d'assainissement et réduire les pollutions à caractère bactériologique** environ 13 000 mètres linéaires de réseaux ont été réhabilités en phase 1 (hors réseaux de la Marine nationale) soit 110% de ce qui était prévu pour cette période. Parmi les systèmes réhabilités : 9 579 mètres linéaires pour les réseaux d'AmphitriA, 2 268 mètres linéaires pour les réseaux de l'Almanarre et 2 586 mètres linéaires pour les réseaux d'AmphorA.
- **La poursuite de la dynamique des actions de désimperméabilisation** : environ 10 500 m<sup>2</sup> ont été rendus perméables (1 cour d'école à la Seyne, 1 cour au Pradet, 7 cours d'écoles à Toulon, 1 à la Garde, des accotements de voiries à Hyères).
- Des avancées sont également notables sur les économies d'eau (enjeu B) à travers **la réhabilitation des réseaux d'eau potable**, soit 81 700 m<sup>3</sup> d'eau économisés sur les 100 000 m<sup>3</sup> que prévoyait la phase 1.

En effet, d'importants travaux sont intervenus sur le secteur Centre de la Métropole TPM, réduisant ainsi les prélèvements en eau réalisés sur la ressource en eau du bassin versant du Caramy / Issole, considéré comme déficitaire en eau. La poursuite du diagnostic des réseaux d'eau potable et l'installation des équipements de suivi dans l'enceinte du port Saint-Pierre, en vue de lutter contre les fuites, sont également à signaler.

- Des efforts restent à fournir en phase 2 du Contrat de Baie sur d'autres indicateurs de suivi opérationnel (comme le nombre d'agriculteurs en AB) et sur les indicateurs relevant de l'enjeu C (le linéaire de cours d'eau restauré et le nombre de seuils aménagés pour optimiser la continuité écologique) dont la mise en œuvre opérationnelle a pris du retard.
- Pour réduire la pression des activités anthropiques sur le milieu marin, sur le littoral de la Londe-les-Maures, la bande des 300 m de la Commune a été équipée de **balisage écologique** soit 34 ancres à vis posées ainsi que les 2 chenaux portuaires : soit 26 ancres. Au total : 60 ancres à vis ont été posées. La surface d'herbier de posidonies protégée via ces dispositifs reste à déterminer.

## 2.5. Éléments de bilan financier de la phase 1

Les informations financières récoltées auprès des multiples maîtres d'ouvrage contactés et des financeurs en cette fin de phase 1 ne permettent pas de dresser un bilan financier exhaustif et homogène des actions engagées ou terminées durant les deux premières années du Contrat de Baie.

En effet, seules 20 actions sont terminées et 110 actions sont en cours, ce qui signifie que les dépenses totales réelles ne sont pas encore connues et comptabilisables.

Le bilan financier plus détaillé sera réalisé à l'issue du Contrat de Baie. Il permettra d'évaluer le montant des dépenses réelles effectuées par tous les maîtres d'ouvrage et des cofinancements mobilisés sur toute la programmation du Contrat de Baie.

Pour autant, le travail de bilan de la phase 1 a permis d'évaluer le nombre de projets qui ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès des principaux cofinanceurs que sont l'Agence de l'eau RMC, le Département du Var et la Région Sud.

**Ainsi, à la fin de la phase 1 :**

- L'Agence de l'eau RMC a octroyé une aide à 48 actions du programme,
- La Région Sud a octroyé une aide à 13 actions du programme,
- Le Département du Var a octroyé une aide à 6 actions du programme.

**Zoom sur la contractualisation financière avec l'Agence de l'Eau RMC :**

D'une manière générale, le bilan dressé par la cellule d'animation montre que les cofinancements mobilisés auprès de l'Agence de l'Eau RMC durant cette première phase du Contrat de Baie sont moindres que ce qui était prévu dans la contractualisation financière établie en 2023.

Ceci peut s'expliquer par :

- Le report de plusieurs projets éligibles initialement prévus en phase 1,
- Le manque de mobilisation des co-financements par les maîtres d'ouvrage.

Sur ce dernier point, il est à noter que sur les 103 actions contractualisées avec l'Agence de l'Eau en 2023, seules 55 d'entre elles ont eu un démarrage effectif au cours de la période 2023-2024. Parmi ces 55, seules 45 actions ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Cela représente un **montant réel d'aide accordée par l'Agence de l'Eau au cours de cette phase 1 de 6 918 103 €**, soit environ 62% de l'enveloppe contractualisée.

Concernant les 10 autres projets, **l'aide prévisionnelle de l'Agence de l'Eau non sollicitée représente au global une enveloppe d'environ 721 970 €**. Dans une petite dizaine de cas, il s'agit du maître d'ouvrage qui n'a pas procédé au dépôt du dossier auprès de l'Agence.

## 2.6. Le bilan de la phase 1 (2023 et 2024) : principaux enseignements

Le bilan dressé par la cellule d'animation sur la base des informations recueillies auprès des maîtres d'ouvrage a permis d'identifier des points de vigilance pour la suite et d'en tirer les enseignements suivants :

- **La programmation de la phase 1 (2023-2024) a peut-être été trop ambitieuse**, puisque l'on relève de nombreuses actions différées de la phase 1 à la phase 2 (65 actions au total) mais 22 d'entre elles sont déjà plus mûres (les premières réflexions sont déjà bien engagées) et devraient réellement démarrer début 2025. → *Les différents motifs de report sont les suivants : plan de charge du maître d'ouvrage, évolution des priorités, recherche de financements, délais des procédures administratives, etc.*
- Parmi les 103 actions contractualisées avec l'Agence de l'eau RMC, 55 projets ont été engagés en phase 1 mais seuls 45 projets ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau RMC. → *Les différents motifs sont les suivants : méconnaissance du maître d'ouvrage sur les possibilités de financement de l'action, défaut de structuration interne sur le plan administratif, complexité administrative des dossiers de demande d'aide de l'Agence de l'eau RMC, etc.)*
- Une **difficulté à mettre en œuvre les opérations pour lesquelles le plan de financement n'a pas été clairement établi** en amont de la signature du Contrat de Baie et des projets d'envergure dont le déploiement opérationnel demande du temps (enjeu C) → *L'accompagnement des maîtres d'ouvrage par la cellule d'animation pourra être renforcé ainsi que le lien avec les membres du Comité technique et financier pour étudier les possibilités de soutien des projets proposés.*
- **Des difficultés rencontrées par la cellule d'animation pour collecter une information de qualité homogène sur l'ensemble de la programmation** auprès d'un grand nombre de structures (40 au total), ne permettant pas toujours de renseigner pleinement les indicateurs techniques contractualisés (obtenir les mètres linéaires réhabilités sur l'ensembles des réseaux d'eau usées et les volumes d'eau économisés par exemple), etc.

→ Il sera demandé aux maîtres d'ouvrage de renseigner ces indicateurs et transmettre l'information à la cellule d'animation du Contrat de Baie. Pour l'appuyer dans la production du bilan final, la cellule d'animation étudiera la possibilité de s'appuyer sur un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, comme le font d'autres structures animatrices de contrats de milieu.

### 3. Perspectives de la programmation de la phase 2 (2025-2027)

Pour rappel, afin d'être en cohérence d'une part avec l'échéance du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention financière de l'Agence de l'Eau RMC, qui s'est achevé au 31 décembre 2024, et d'autre part avec le démarrage du 12<sup>ème</sup> programme entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la programmation du Contrat de Baie se décompose de deux phases :

- La phase 1, couvrant la période [2023-2024] ➔ 200 opérations étaient prévues au cours de cette période.
- La phase 2, couvrant la période [2025-2027] ➔ 38 opérations étaient dès le départ programmées à partir de 2025.

Seule la phase 1 du Contrat de Baie avait fait l'objet d'une contractualisation financière avec l'Agence de l'eau RMC.

Ainsi, le deuxième semestre 2024 a été consacré à la préparation de la programmation de la phase 2 couvrant la période 2025-2027 selon un cadre et un calendrier de travail qui ont été annoncés aux membres du Comité de Baie le 11 juillet 2024.

**Cette programmation 2025-2027 est le fruit d'une concertation ciblée pour intégrer à la fois les besoins des acteurs du territoire, les réponses aux recommandations du Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée ainsi qu'aux différents documents cadre que sont le SDAGE RM (2022-2027), le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (2024-2030) et le Document Stratégique de Façade Méditerranée.**

#### 3.1. Une programmation 2025-2027 issue d'une concertation ciblée avec les partenaires

La concertation ciblée a été organisée sur la base des 38 actions qui étaient déjà inscrites à la programmation de cette phase 2 (inscription en 2023).

La programmation qui en est issue a nécessité de nombreux rendez-vous et des échanges bilatéraux qui se sont tenus entre août 2024 et mars 2025 entre la cellule d'animation du Contrat et l'ensemble des partenaires de la démarche.

### Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Ajuster le cas échéant les fiches-actions des actions différées de la phase 1 à la phase 2,
- Ajuster les fiches-actions des projets en cours en phase 1 et faisant l'objet de nouvelles dépenses en phase 2,
- Rédiger les fiches-actions des 38 projets qui ont été inscrits en phase 2 dès le début du Contrat de Baie par les maîtres d'ouvrage,
- Identifier les nouvelles actions et rédiger les fiches-actions correspondantes avec les maîtres d'ouvrage.

### Ce travail de construction a représenté :

- Une réunion d'information auprès des membres du Comité de Baie le 11 juillet 2024 pour expliquer en détail les modalités de la concertation ainsi que le cadre d'inscription de nouvelles actions et le calendrier associé,
- Près de 70 contacts avec les acteurs du territoire,
- Environ 30 rendez-vous bilatéraux et/ou groupés avec les maîtres d'ouvrage,
- De nombreuses relances téléphoniques et/ou mails,
- Des réunions avec les partenaires financiers pour définir les modalités de financement des nouvelles actions : 5 réunions de travail avec l'Agence de l'Eau RMC, 1 réunion d'échanges avec la Région Sud et 1 réunion d'échanges avec le Département du Var.

## 3.2. Présentation de la programmation 2025-2027

**67 nouvelles actions** ont été proposées à la programmation de la phase 2 du Contrat de Baie, **portant à 305 actions le nombre total de projets inscrits au Contrat de Baie pour la période 2023-2027 et à 51 le nombre de maîtres d'ouvrage impliqués dans sa mise en œuvre.** Cette programmation ajustée a été validée par les membres du Comité de Baie le 4 juin 2025.

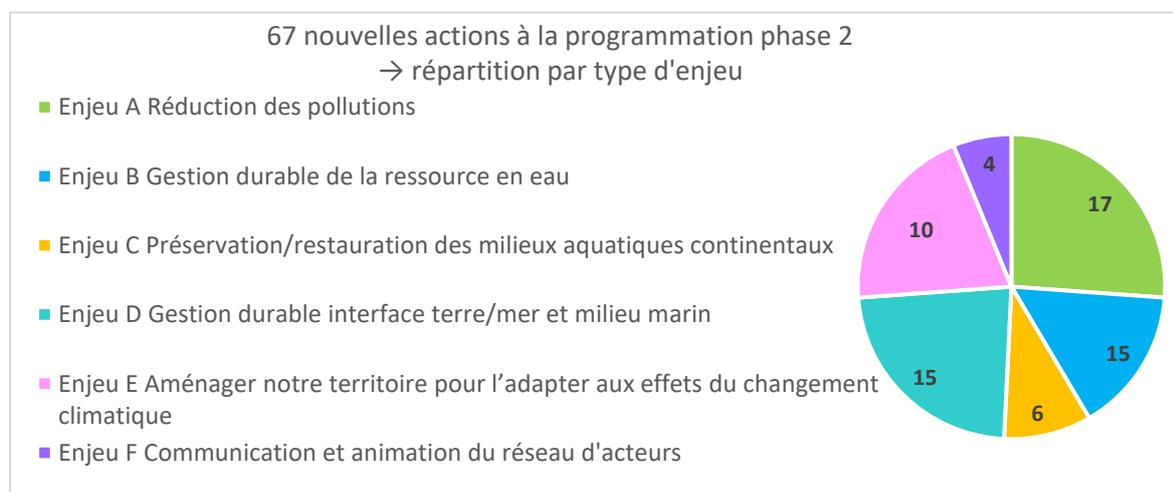
Cette programmation phase 2 représente un montant prévisionnel **~103M€ HT**. Elle est axée sur les enjeux du **changement climatique et apporte des réponses locales d'adaptation aux effets du changement climatique**, de lutte contre l'assèchement des sols en favorisant l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle et en intégrant de nouveaux projets favorables aux économies d'eau et aux changements de comportements des usagers.

La structure de la programmation évolue donc de manière à rendre plus lisible ces réponses d'adaptation au changement climatique du Contrat de Baie en renommant **l'enjeu E de la façon suivante : « Aménager notre territoire pour l'adapter aux effets du changement climatique »**. Ceci permettra d'y intégrer notamment tous les projets de désimperméabilisation d'espaces publics et les études ciblées sur ce thème. Cet enjeu, désormais plus conséquent, s'organisera autour de 3 objectifs :

- ☞ Objectif E1 : Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatiques sur le territoire du Contrat de Baie,
- ☞ Objectif E2 : Renforcer l'intégration des enjeux Eau dans les documents d'urbanisme du territoire,
- ☞ Objectif E3 : Aménager le territoire en favorisant une meilleure intégration des enjeux Eau.

### → Zoom sur les propositions de nouvelles actions et les nouveaux maîtres d'ouvrage du Contrat de Baie

A l'issue de la concertation, **67 nouveaux projets** ont été proposés à la programmation de la phase 2. Ils se répartissent sur l'ensemble des 6 enjeux comme suit :

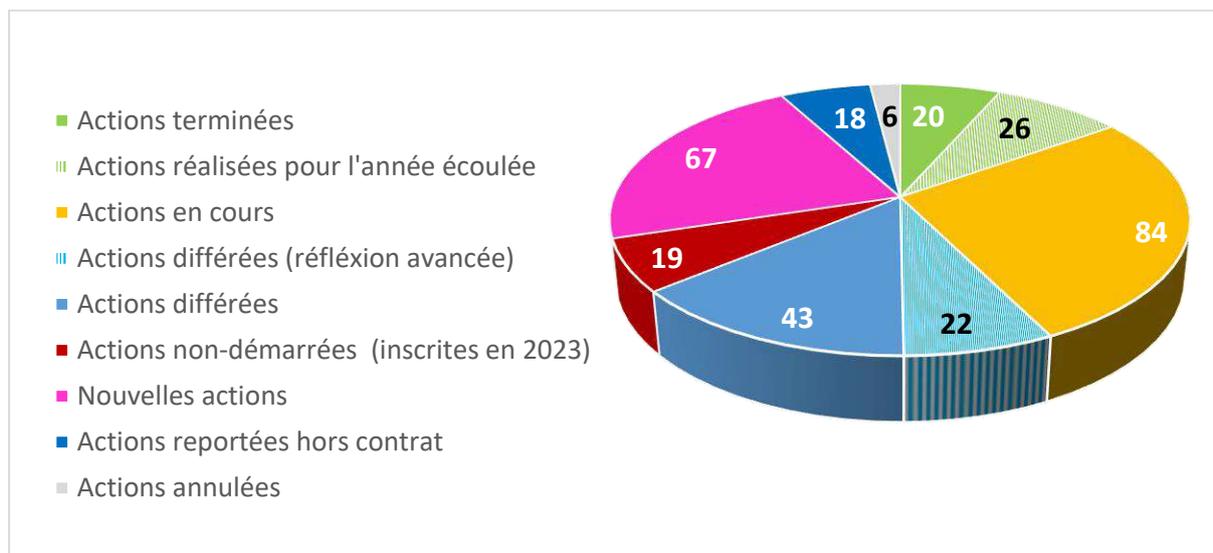


### Cette phase 2 (2025-2027) intègre 11 nouveaux maîtres d'ouvrage :

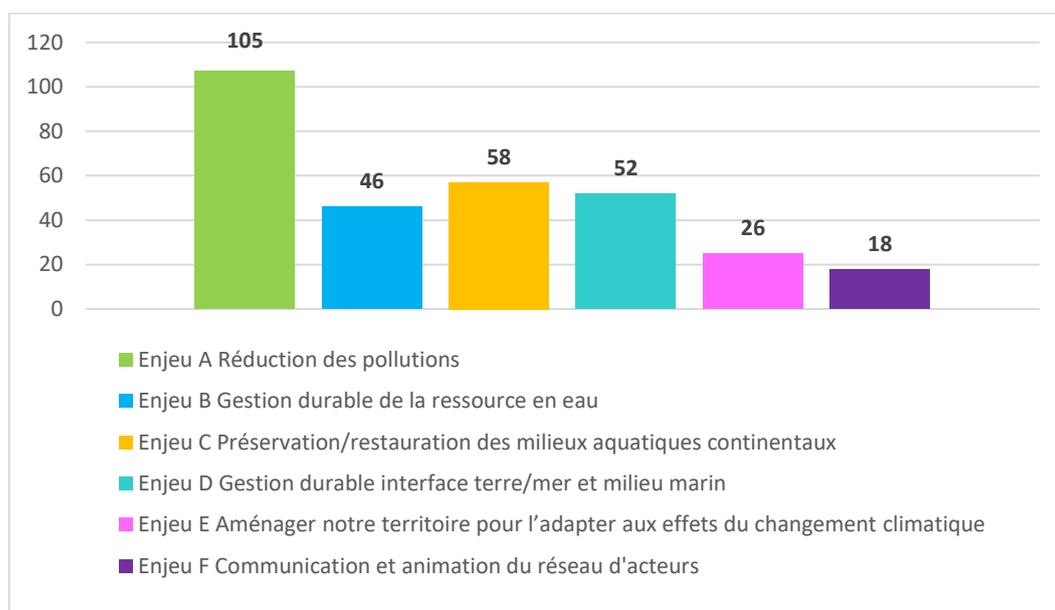
- 7 structures privées : la société Portelo – Maribay Toulon Plaisance, l'association MALTAE, l'association Ocean Quest, l'Institut Océanographique Paul Ricard (déjà membre du Comité de Baie), la Société Nationale de Sauvetage en Mer, le Rotary Club Toulon Levant Liberté et l'association Confédération Environnement.

- 3 collectivités territoriales : Commune de Saint-Mandrier, Communauté de Communes Sud Sainte-Baume et Commune d'Evenos (déjà membres du Comité de Baie) ;
- 1 représentant de l'Etat : la DDTM du Var.

→ **Etat d'avancement de la programmation globale (2023-2027) en 2025**



En intégrant les nouvelles actions, la répartition au sein de chaque enjeu est la suivante :



L'enjeu A « Réduire les pollutions » reste l'enjeu central de la démarche en nombre d'actions (117), suivi par l'enjeu C « Préservation/restauration des milieux aquatiques

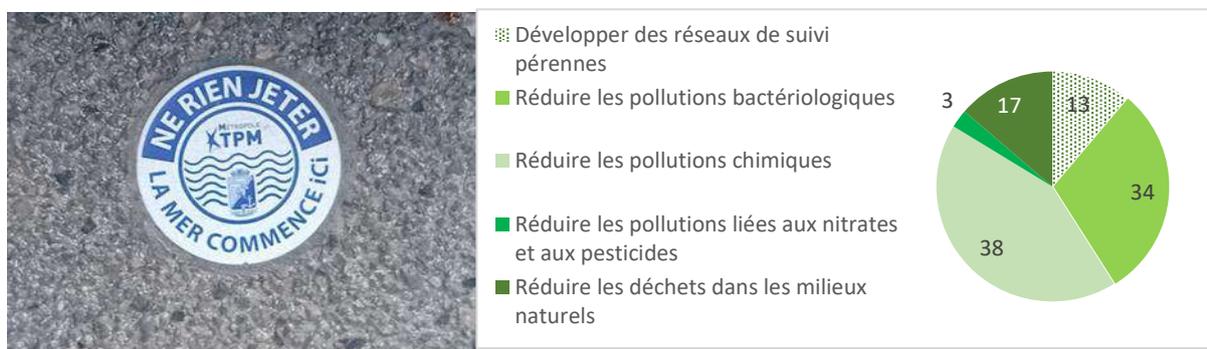
continentaux » (58 actions) et l'enjeu D « Gestion durable de l'interface terre-mer et du milieu marin » qui comprend 52 actions.

### → La programmation de la phase 2 pour chacun des 6 enjeux

Il est à noter que les objectifs de chacun des 6 enjeux sont décrits dans le document « Présentation du territoire ». N'est présenté ci-dessous qu'un extrait des projets prévus entre 2025-2027 pour répondre à ces objectifs. Le tableau global de la programmation est joint à ce document.

## Programmation de l'enjeu A « Réduire les pollutions »

### → 105 actions autour de 5 objectifs



- **Parmi les actions prévues en phase 2 pour réduire les pollutions, on peut citer :**
  - **Pour améliorer les connaissances**, l'extension des réseaux de suivi actuels de la qualité des eaux (bassin versant du Gapeau, Massif de la Sainte-Baume, suivi du rejet des STEP littorales etc.) aux eaux superficielles des cours d'eau et des bassins versants des Côtiers toulonnais par la Métropole TPM.
  - Sur ce volet également, et conformément à la réglementation, le **suivi de la qualité des eaux** des bassins portuaires par la structure délégataire de la Métropole TPM - PORTELO - pour les ports de Toulon Darse Nord, Toulon Vieille Darse, La Seyne-sur-Mer, Espace Grimaud, Lazaret, Saint-Mandrier.
  - Des **projets stratégiques en vue de travaux pour réduire les pollutions d'origine bactériologique** à travers la mise à jour de 3 schémas directeurs d'assainissement (Métropole TPM, Base navale de Toulon et commune de Méounes) et des travaux sur les réseaux d'assainissement sur plusieurs secteurs dont 4 secteurs prioritaires identifiés par le SDAGE 2022-2027 : à La Crau (CCVG), à Carnoules, à Collobrières et à Signes (CCSSB).

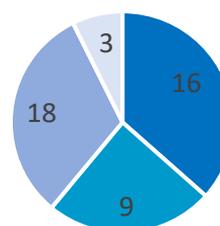
- Le projet de construction et d'animation d'une **démarche globale « Eau & Substances »** sur le territoire du Contrat de Baie.
- Le déploiement de la certification environnementale Greenbay par la **CCI du Var**.

## Programmation de l'enjeu B « Gestion durable de la ressource en eau »

→ 46 actions autour de 4 objectifs



- Mener des études structurantes
- Sécuriser les ouvrages
- Economiser l'eau
- Sensibiliser les usagers



- **Parmi les actions prévues en phase 2 sur cet enjeu, on peut citer :**

- Le projet de construction et d'animation d'une **démarche globale « Ressource »** sur le territoire du Contrat de Baie ;
- Des projets portés par le SMBVG pour **améliorer les connaissances sur la ressource en eau**, ciblés sur le bassin versant de Gapeau déficitaire en eau : étude sur le fonctionnement de la nappe alluviale du Gapeau, dont la réflexion a bien avancé en 2024 et sur l'interconnexion des réservoirs d'eau potable sur le bassin versant du Gapeau en perspective de la définition d'un schéma d'approvisionnement en eau sur ce secteur vulnérable aux sécheresses.
- Pour **réduire les prélèvements en eau dans le secteur agricole**, toujours sur le bassin versant du Gapeau, l'accompagnement des gestionnaires de canaux d'irrigation - par le SMBVG - en vue d'une régularisation technique et administrative des ouvrages et l'animation sur les économies d'eau auprès des professionnels agricoles (filière figue & canaux) (mesure PDM) prévue par la **Chambre d'agriculture du Var**.

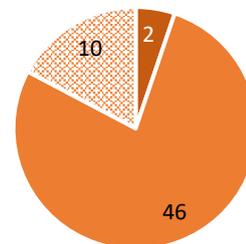
- Pour **réduire les prélèvements en eau par les professionnels** (hors agriculture) l'accompagnement de 9 entreprises du périmètre du Contrat de Baie vers les économies d'eau par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.
- Pour **réduire les fuites et économiser la ressource**, des travaux sur les réseaux d'eau potable sont également prévus à Collobrières et à Carnoules (mesures du PDM).

## Programmation de l'enjeu C « Préservation/restauration des milieux aquatiques continentaux »

→ 58 actions autour de 3 objectifs



- Améliorer les connaissances
- Améliorer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
- Améliorer les fonctionnalités naturelles des zones humides



- **Parmi les actions prévues en phase 2 sur cet enjeu C, on peut citer :**

- Une **étude visant à mieux connaître le fonctionnement des milieux aquatiques** des marais satellites du Salin des Pesquiers (Bergerie et Estagnets) portée par la Métropole TPM, dont l'objectif est d'établir un plan de gestion en lien avec le projet de gestion des salins des Pesquiers.
- Des **travaux de restauration morphologique sur certains tronçons de cours d'eau fortement altérés** : le ruisseau La Font de l'île à Carnoules et du vallon des Borrels à Hyères (mesures PDM) par le **SMBVG** ainsi que le **projet de travaux de restauration morphologique de l'Eygoutier et de la Planquette prévu 2026**.
- Pour **rétablir la continuité écologique sur le Réal Martin**, des travaux d'aménagement sont programmés au niveau de 4 seuils (Etang de Sauvebonne, Martins, Trulet et La Marseillaise) par le **SMBVG**. **Sur la partie aval du Gapeau**, les travaux sur le barrage anti-sel seront également menés par la Métropole TPM en 2025 et ceux sur le seuil de la Clapière par le SMBVG en 2025 également.

- Enfin, des travaux de **restauration et d'aménagement de la petite zone humide** du Crouton à La Seyne-sur-Mer dans le cadre d'un projet d'aménagement paysager plus global, seront également engagés par la Métropole TPM ainsi que l'élaboration du plan de gestion de la zone humide du Plan de La Garde par le **Département du Var**.

**Programmation de l'enjeu D : Gestion durable interface terre/mer et milieu marin**  
→ 52 actions autour de 4 objectifs



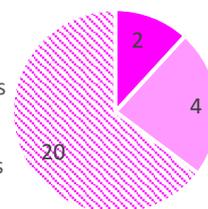
- **Parmi les actions prévues en phase 2 sur cet enjeu D, on peut citer :**
  - Pour **améliorer les connaissances**, l'Institut Océanographique Paul Ricard prévoit de lancer une étude autour de la caractérisation des assemblages de poissons en relation avec l'état de santé des écosystèmes marins à l'échelle du paysage écologique du Contrat de Baie. Une étude en vue de la restauration d'herbiers de Cymodocées dans la baie du Lazaret est également programmée sur cette phase 2 par la Métropole TPM via son délégataire Portelo.
  - La protection et la mise en place d'un **suivi écologique du récif barrière de posidonies** de la plage de la Vieille par la **commune de Saint-Mandrier**.
  - Plusieurs **projets de restauration écologique** qui sont inscrits à la programmation dont on citera :
    - **L'élaboration du Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE)** du littoral du Contrat de Baie (lancement de la consultation à venir), qui permettra de dresser un diagnostic des principales pressions qui s'exercent sur le milieu marin et d'établir un programme de restauration des secteurs les plus altérés. **Métropole TPM**.

- **La mission Corail Méditerranée** dont l'objectif est de replanter des pousses de coraux spécifiques à la Méditerranée dans la Rade de Toulon. **Association Ocean Quest Toulon.**
- Les travaux relatifs à **l'organisation des mouillages de plaisance sur le littoral** de la commune de **Bormes-les-Mimosas** et de l'île de Porquerolles qui interviendront à la fin de la phase 2, faisant suite à la concertation et aux études déjà engagées de fréquentation et de dimensionnement du projet qui devraient se terminer fin 2025.
- **Les échanges d'expériences** qui seront développés par l'Ifremer avec les experts et les professionnels de l'étang de Thau (Hérault) confrontés à des problématiques similaires : évolution des usages, de la gestion et de la qualité de l'eau dans un contexte de changement global (projet EVOBAIE).
- Sur le volet **sensibilisation du grand public et des scolaires aux richesses et à la fragilité du milieu marin** : l'organisation annuelle du Salon Mare nostrum par le **Rotary Club Toulon** Levant Liberté, à l'instar du festival Galathea, qui se tient chaque année à Hyères, ce qui permettra de couvrir la partie Est du périmètre du Contrat de Baie. Sur ce volet également d'autres actions sont prévues comme la formation du personnel enseignants dans les lycées aux enjeux du milieu marin afin qu'ils intègrent ce contenu à leur formation. **Institut Océanographique Paul Ricard.**

## Programmation de l'enjeu E : Aménager notre territoire pour l'adapter aux effets du changement climatique → 26 actions autour de 3 objectifs



- Améliorer les connaissances sur les effets du CC
- Mieux intégrer les enjeux EAU dans les documents d'urbanisme
- ✎ Aménager le territoire en intégrant les enjeux de l'eau



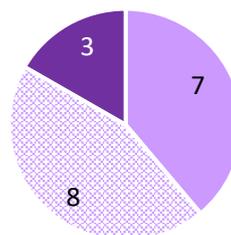
**Parmi les actions prévues en phase 2 sur cet enjeu E, on peut citer :**

- L'élaboration du cahier territorial "**Le territoire de la Métropole TPM face aux défis du changement climatique**" qui devrait être engagé en 2025 par la Métropole TPM, en partenariat avec le GREC-Sud, et qui dressera la trajectoire du territoire au regard des tendances évolutives climatiques
- Une **étude de l'adaptation au changement climatique du Salin des Pesquiers** et de l'impact de l'élévation du niveau marin, de la température de l'eau (etc.) sur la biodiversité aquatique, ce qui permettra d'ajuster au mieux le plan de gestion de cette zone humide d'intérêt majeur. **Métropole TPM**
- La **mise en débat du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC)** autour de ses 5 enjeux avec les acteurs du Contrat de Baie à travers des ateliers ou des journées techniques. **Métropole TPM**
- En termes d'aménagement adaptés, le lancement d'une **réflexion sur l'élaboration d'une stratégie métropolitaine "Ville perméable"** pour intégrer davantage le cycle naturel de l'eau dans les projets urbains des 12 communes de la **Métropole TPM**.
- **De nombreux projets (30) de désimperméabilisation d'espaces publics** élargis pour cette phase 2 à d'autres types d'espaces publics que les cours d'école. Il s'agira de 3 collèges dont les travaux seront sous maîtrise d'ouvrage du **Département du Var**, du cimetière de la **Seyne-sur-Mer** ou encore du parking des Lices à **Toulon**. Autant de projets qui favoriseront l'infiltration des eaux de pluie.

**Pour l'enjeu F : Communication et animation du réseau d'acteurs**  
→ 18 actions autour de 3 objectifs



- Animer le réseau d'acteurs
- ✳ Faire connaître le Contrat de Baie et ses enjeux
- Evaluer le Contrat de Baie



**Parmi les actions prévues en phase 2 sur cet enjeu F, on peut citer :**

- L'organisation d'un **colloque national des Contrats de Baie fin 2027** avec l'ensemble des structures animatrices des autres Contrats de Baie sur le territoire national (Grande Baie de Fort de France en Martinique, Rade de Brest, Rade de Marseille, etc...). **Métropole TPM**
- La construction d'une stratégie de communication et de sensibilisation sur les enjeux prioritaires du Contrat de Baie par la cellule d'animation. **Métropole TPM ;**
- Le **développement et l'animation du jeu ECO-ATTITUDE** à l'échelle du Contrat de Baie tourné sur les enjeux spécifiques du territoire (ressource en eau, pressions liées à la plaisance, déchets dans les milieux naturels etc.) qui sera adapté au grand public. **Association Naturoscope**
- Le projet de **constitution et d'animation du réseau des professionnels de la mer sur le territoire de la Rade de Toulon et des Iles d'Or** par l'Institut Océanographique Paul Ricard et la constitution **d'un réseau d'observateurs en mer** des pollutions ou de la présence d'espèces de mégafaune marine sur le territoire du Contrat de Baie par la **SNSM**, à l'instar de celui qui existe à terre et qui est animé par la Fédération MART.

\*\*\*

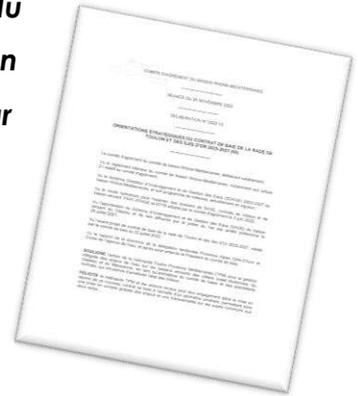
*Ces exemples d'actions viennent compléter les 110 projets qui ont été engagés pendant la phase 1 du Contrat de Baie sur l'ensemble des enjeux de la démarche et qui vont se poursuivre : les suivis de la qualité des eaux, les études à caractère scientifiques, les opérations de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, les opérations d'entretien des berges et de la ripisylve sur les 3 sous-bassins versants du territoire, l'entretien des dispositifs de mouillage écologique au niveau des sites de plongée, l'animation des instances de gouvernance de la démarche par la cellule d'animation etc.*

**La programmation complète est jointe à ce document.**

### 3.3. La réponse du programme de la phase 2 aux recommandations du Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée (RM)

La délibération n°2022-13 du Comité d'agrément, en date du 25 novembre 2022 relative aux orientations stratégiques du Contrat de Baie a formulé un certain nombre de recommandations sur l'ambition du Contrat de Baie parmi lesquelles :

- **« L'inscription au Contrat définitif de toutes les actions du programme de mesures du SDAGE décliné dans le plan d'actions opérationnelles territorialisées (PAOT) pour l'atteinte du bon état des masses d'eau concernées, sous forme d'actions concrètes et précises, à mettre en œuvre prioritairement avant 2027 ;** (Cf. ci-dessous : La réponse à la déclinaison territoriale (PDM) du SDAGE 2022-2027)
- La demande à la Métropole TPM **« d'établir un Contrat intégrant plus fortement la question de l'adaptation au changement climatique, particulièrement sur sa seconde phase [2025-2027], par l'émergence et l'orientation de projets pertinents en réponse à l'ensemble des enjeux et en cohérence avec le nouveau plan de Bassin d'adaptation au changement climatique ;** (Cf. ci-dessous : La réponse au Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC)
- L'invitation de la Métropole TPM à **« animer et structurer le réseau d'acteurs au-delà des acteurs de l'eau en impliquant notamment plus fortement le grand public par une démarche citoyenne participative. »**



#### Éléments de réponse au Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée (RM)

##### → Sur le volet « Désimperméabilisation »

La programmation de la phase 2 prévoit la construction d'une stratégie « Ville perméable » à l'échelle de la Métropole TPM et la mise en œuvre de près de 30 projets de désimperméabilisation d'espaces publics (écoles, collèges, université, parkings, allées du cimetière et voiries) dans plusieurs communes : Cuers, Pierrefeu, la Seyne, Méounes, Puget-Ville, Toulon, Hyères, La Garde et Carqueiranne.

→ **Sur le volet « Economie de la Ressource en eau »**

La programmation de la phase 2 prévoit notamment une étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées traitées de la Métropole TPM et plus localement un diagnostic des fuites d'eau potable sur les espaces communaux de la Seyne-sur-Mer qui feront ensuite l'objet de travaux de réhabilitation. La phase 2 prévoit également le déploiement d'une démarche collective, à l'instar de Pro'Baie, via l'accompagnement des entreprises par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var vers des pratiques plus économes en eau.

Un travail sera par ailleurs mené sur les canaux d'irrigation par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau et la Chambre d'Agriculture du Var permettant des économies d'eau sur ce bassin versant déficitaire en eau.

→ **Sur le volet « Démarche participative citoyenne »**

La programmation intègre par exemple la mise en place d'un observatoire photographique citoyen de l'évolution du trait de côte sur le littoral métropolitain ainsi qu'une démarche participative de suivi et de replantation de coraux dans la Rade de Toulon.

→ **Sur le volet « Adaptation au changement climatique »**

Une mise en débat du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) par la Métropole TPM sera organisée dans le cadre de la phase 2, en collaboration avec le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau. Une étude autour de l'adaptation au changement climatique de la zone humide des Salin des Pesquiers à Hyères est également proposée en phase 2 ainsi que l'élaboration d'un cahier territorial du GREC-SUD "Le territoire de la Métropole TPM face aux défis du changement climatique".

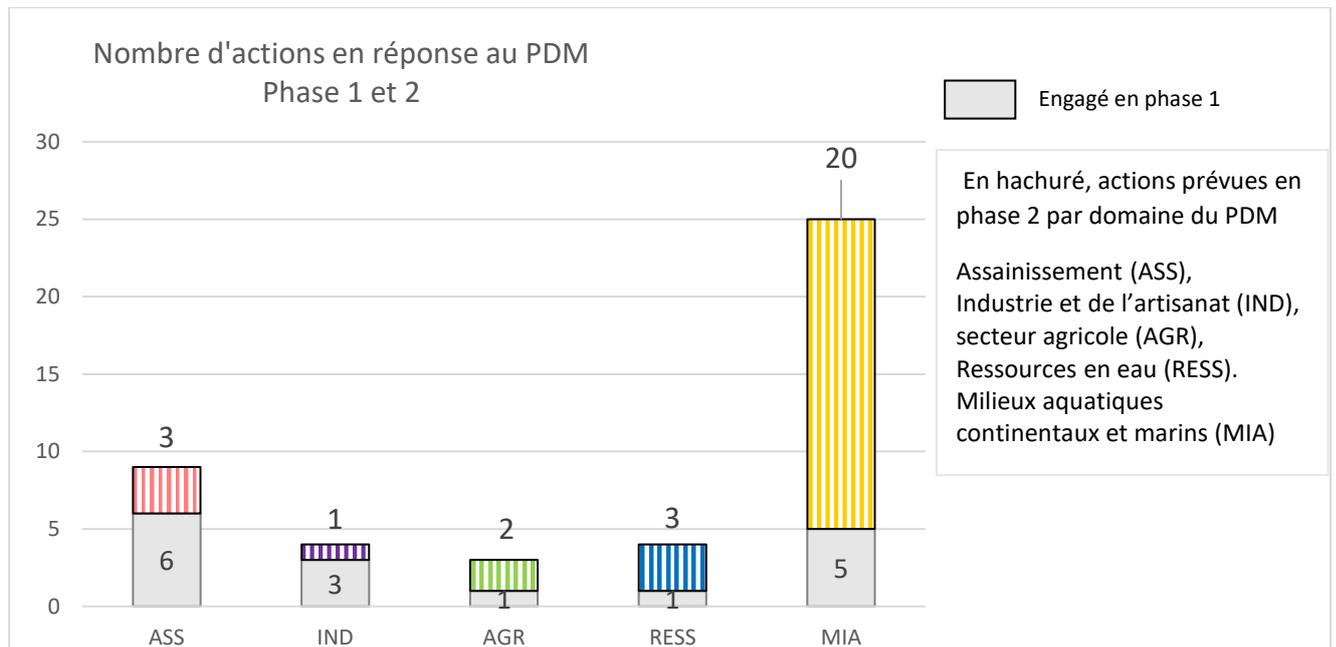
### 3.4. Réponses attendues par la programmation (2025-2027) aux documents cadre (SDAGE Rhône Méditerranée et DSF Méditerranée)

#### → Au programme de mesures du SDAGE Rhône Méditerranée (2022-2027)

Conformément à la demande du Comité d'agrément du bassin RM, le programme de la phase 2 (2025-2027) comprend **de nombreuses actions en réponse directe ou en lien avec des mesures du Programme d'actions opérationnelles territorialisées du SDAGE (2022-2027) visant le bon état des eaux. Ces mesures répondent aux pressions suivantes :**



- Liées aux pollutions issues du domaine de l'assainissement (ASS),
- Liées aux pollutions issues du secteur de l'industrie et de l'artisanat (IND),
- Liées aux pollutions issues du secteur agricole (AGR),
- Impactant les ressources en eau (RESS).
- Impactant les milieux aquatiques continentaux et marins (MIA),



**A noter :** 5 actions du Contrat de Baie correspondant à des mesures du PDM sont reportées hors Contrat de Baie et 6 nouveaux projets ont été ajoutés à l'issue de la concertation 2024. Il s'agit des 6 projets suivants :

#### Projets portés par la Communauté de Communes Sud Sainte-Baume :

- Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Signes pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites,

## Projets portés par le Syndicat mixte du Bassin versant du Gapeau :

- Accompagnement des gestionnaires de canaux d'irrigation sur le bassin versant du Gapeau en vue d'une régularisation technique et administrative,
- Etudes de conception et de maîtrise d'oeuvre pour la restauration du Gapeau à Solliès-Toucas,
- Etude et travaux de restauration morphologique sur le Réal Martin, le Réal Collobrier et le Merlançon,
- Animation autour des pollutions d'origine agricole sur le bassin versant du Gapeau,

## Projets portés par la Chambre d'agriculture du Var :

- Animation autour des économies d'eau auprès des professionnels agricoles (filière figue & canaux).

## → [Au Document Stratégique de Façade \(DSF\) Méditerranée](#)

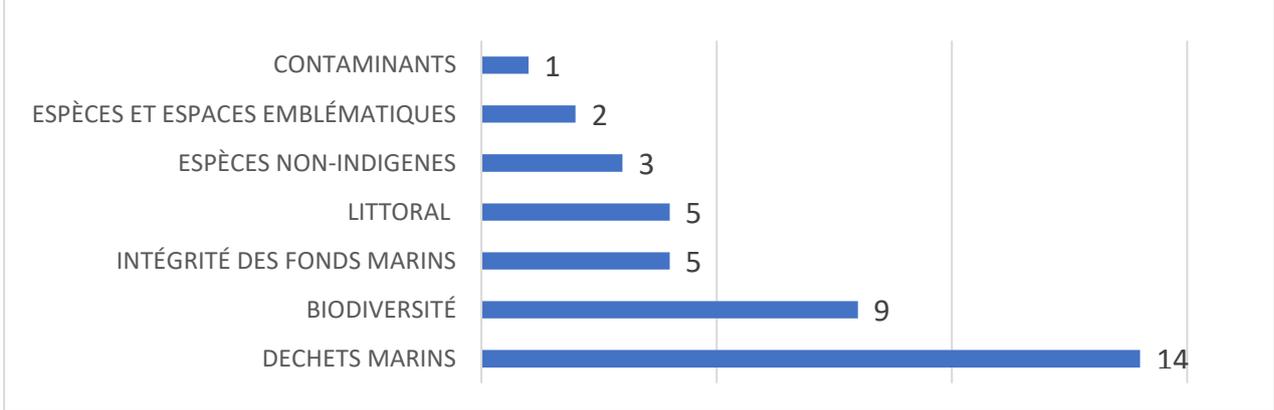
**Rappel :** le document Stratégique de Façade Méditerranée est un document de planification qui s'inscrit dans la stratégie nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques.

L'objectif est de concilier le développement économique, la planification des usages et la préservation du milieu marin conformément à la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin dont l'objectif est d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique des eaux marines d'ici 2020.



**En réponse au Document Stratégique de Façade Méditerranée, la programmation de la phase 2 du Contrat de Baie comprend environ 42 actions dans les domaines suivants :** 14 projets de lutte contre les déchets marins (installation de filets de collecte des macrodéchets, campagnes de ramassages du littoral et en mer, etc.) mais aussi des actions en faveur de la biodiversité marine à travers 12 projets d'organisation des mouillages et d'installation de nurseries dans les ports du périmètre du Contrat de Baie.

### Réponse attendue de la Phase 2 au DSF Méditerranée



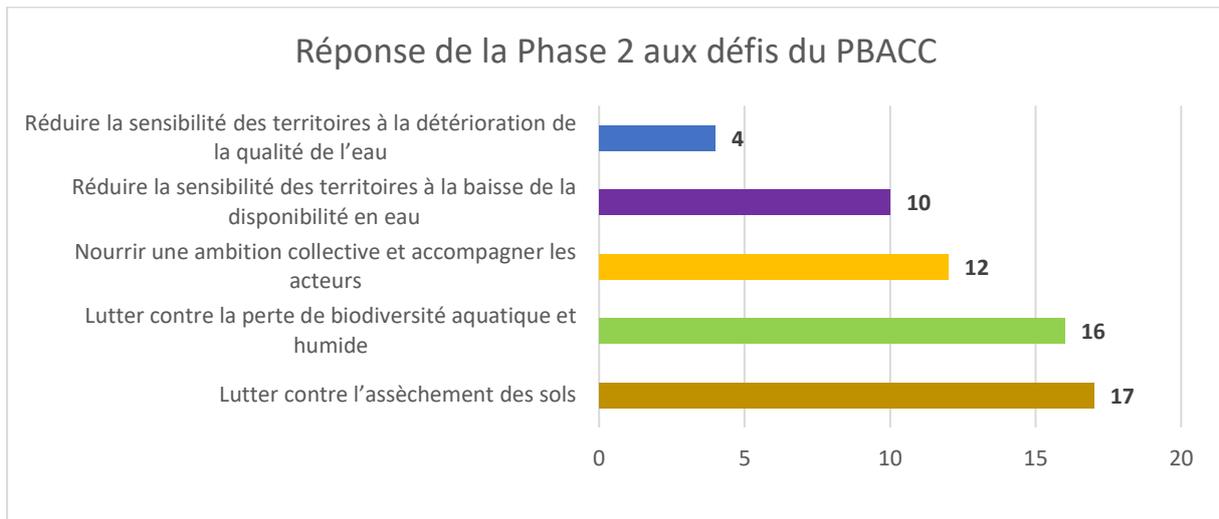
### 3.5. La réponse au Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC)

**Rappel :** le nouveau PBACC a été adopté en décembre 2023 par le Comité de bassin pour 6 ans (2024-2030) pour répondre aux effets du changement climatique de plus en plus marqués sur le bassin Rhône Méditerranée (hausse des températures, baisse des précipitations et du débit des cours d'eau, augmentation de l'assèchement des sols, etc.).

Organisé autour 5 grands enjeux (la baisse de la disponibilité en eau, la perte de la biodiversité aquatique et humide, l'assèchement des sols, la détérioration de la qualité de l'eau et les risques naturels liés à l'eau), de 30 défis à relever d'ici 2030 et d'un panel de solutions, ce nouveau PBACC propose de mettre en débat les différents diagnostics de vulnérabilité des territoires identifiés pour chacun des 5 enjeux afin de déterminer et de prioriser localement les actions à mener.



Conformément à la demande du Comité d'Agrément du bassin (RM), **la programmation de la phase 2 (2025-2027) du Contrat de Baie comporte près de 60 actions qui répondent à un ou plusieurs défis** du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC).



**Cela concerne en particulier les enjeux suivants :**

➤ **Lutte contre la perte de biodiversité aquatique (milieu marin) à travers le défi 13 « Restaurer 100 ha d'herbiers de Posidonie et 13 km de nurserie côtière pour impulser une véritable restauration du fonctionnement écologique de la Méditerranée. »** → la programmation prévoit 12 projets d'organisation des mouillages et d'installation de nurseries dans les ports.

- Un STERE (schéma territorial de restauration écologique) sera lancé en 2025 à l'échelle de la façade littorale du Contrat de Baie pour établir un programme global en lien avec les enjeux maritimes,
- Une étude des possibilités d'affectation du domaine public maritime au Conservatoire du littoral au droit du Cap Sicié (La Seyne) et des Vieux Salins (Hyères),
- Une étude de faisabilité de la restauration des Cymodocées en baie du Lazaret,
- La protection et le suivi écologique du récif barrière de Posidonie à Saint-Mandrier,
- Des travaux en vue de l'organisation des mouillages sur le littoral de la commune de Bormes-les-Mimosas, sur l'île de Porquerolles et au large du port Saint-Pierre à Hyères,
- Des études autour de l'organisation du mouillage sur plusieurs sites de la Rade d'Hyères : La Madrague de Giens, le secteur des Barques, l'Ayguade du Levant,
- L'installation de nurseries artificielles dans les ports métropolitains et l'harmonisation des suivis écologiques,

- La poursuite de la restauration écologique dans le port Miramar (La Londe), avec des actions d'entretien, de suivis scientifiques et des campagnes de communication et de sensibilisation,
- Le suivi écologique des dispositifs de restauration écologique installés au niveau de la Grande Jetée et l'installation de nurseries à poissons sur les quais d'armement de la Base navale de Toulon,
- L'installation, la maintenance et les suivis de 180 nurseries artificielles dans 5 ports métropolitains et la sensibilisation du public.

➤ **Lutte contre la perte de biodiversité aquatique (milieu aquatiques continentaux) à travers le défi 11 « Restaurer 500 km de cours d'eau, soit une augmentation de 30 % de la dynamique d'action à l'échelle du bassin. »** → 6 seuils sur le bassin versant du Gapeau seront aménagés en phase 2 pour rétablir la continuité écologique sur le bassin versant du Gapeau et 4 feront l'objet d'une médiation en vue d'un aménagement.

- 2 seuils situés sur le Gapeau classés en liste 2 : seuil de la Clapière et le barrage anti-sel à Hyères qui seront aménagés en 2025 (les études ont été menées en majeure partie entre 2023 et 2024),
- 4 seuils sur le Meige Pan dont les travaux sont prévus en 2026 et 4 seuils sur le Réal Martin dont les études ont été menées, ils feront l'objet d'une médiation/concertation avec les propriétaires en 2026/2027 avec un objectif d'arasement et de restauration hydromorphologique globale du tronçon.

La quasi-totalité des masses d'eau présentant une pression morphologique font l'objet d'une action d'étude et/ou de travaux :

**Sur le sous-bassin versant des Côtiers Ouest Toulonnais** : 4 opérations (dont 2 études et 2 projets de travaux)

- La maîtrise d'œuvre (en phase réalisation) pour les travaux de renaturation et de reméandrage de la Planquette et de l'Eygoutier (secteur entre le Parc nature et le Pont de la Clue),
- La maîtrise d'œuvre préalable aux travaux de restauration du cours d'eau de la Sauvette (Hyères),
- Les travaux de renaturation et de reméandrage de l'Eygoutier (secteur entre le Parc nature et le Pont de la Clue à La Garde), avec le lancement des travaux prévus en 2026,

- Les travaux de renaturation et de reméandrage de La Planquette à La Garde, avec le lancement des travaux prévus en 2026.

**Sur le sous-bassin versant du Gapeau** : 8 opérations (dont 7 études et 1 projet de travaux)

- Les études de conception et de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Gapeau à Solliès-Toucas,
- Les études et les acquisitions foncières préalables à la restauration morphologique de certains tronçons du Réal Martin, du Réal Collobrier et du Merlançon,
- Les études de restauration du Gapeau dans la traversée de Solliès-pont,
- Les études pour la restauration hydro morphologique du vallon des Borrels à Hyères,
- Les études pour la restauration morphologique sur le ruisseau La Font de l'île à Carnoules,
- Les études pour la restauration morphologique du Vallon de Valbonne à Hyères,
- Les études et la concertation pour le projet de restauration éco-morphologique du Farembert à Cuers,
- Les travaux de restauration morphologique sur le Réal Collobrier à Collobrières (phase 1).

➤ **Lutte contre l'assèchement des sols à travers le défi 20 « Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées, soit un objectif de 1 000 ha, pour infiltrer les eaux pluviales à la source. »** → Le contrat prévoit le lancement en 2025 d'une stratégie "ville perméable" Cette stratégie consistera à remettre l'eau au cœur de l'aménagement urbain en s'appuyant sur des solutions d'adaptation fondées sur la nature pour concevoir de nouveaux aménagements et infiltrer la pluie là où elle tombe. Le Contrat prévoit la désimperméabilisation de nombreuses surfaces sur 22 cours d'écoles et de collèges :

- 3 cours collèges à Carqueiranne, Toulon et La Garde,
- 2 cours d'école et des allées du cimetière central à la Seyne-sur-Mer,
- 10 cours d'école et le parking des Lices à Toulon,
- 6 cours d'école et des accotements de voiries dans le quartier du port d'Hyères,
- 1 cours d'école à Evenos.

- **La réduction de la sensibilité des territoires à la baisse de la disponibilité en eau à travers le défi 5 « Engager un plan de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable »** → la programmation prévoit 1 projet de réhabilitation de réseau de distribution en eau potable, et **à travers le défi 4 « Économiser 100 Mm<sup>3</sup> en agriculture dans les territoires en déséquilibre identifiés par le SDAGE, économies nécessaires pour atteindre les objectifs cumulés des plans d'actions des PTGE »** → Le Contrat de Baie prévoit la finalisation du Schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Métropole TPM ainsi que 2 actions visant des économies d'eau à usage agricole sur des canaux situés sur le bassin versant du Gapeau (actions portées par le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau et par la Chambre d'agriculture du Var) dans le cadre du projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Gapeau.

En parallèle, l'animation des deux PTGE se poursuivra via les travaux de réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable prélevant sur les ressources du bassin versant Caramy Issole et Gapeau, à savoir :

- Les travaux de réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable pour lutter contre les fuites sur le territoire, secteur centre de la Métropole TPM (communes de Toulon, Le Revest, Le Pradet, La Valette),
- Les travaux de rénovation des réseaux d'eau potable de la Marine Nationale,
- Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Collobrières pour lutter contre les fuites d'eau,
- L'amélioration du rendement du réseau d'eau potable de la commune de Signes à travers des travaux de réhabilitation de canalisation d'eau potable,
- L'étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées traitées de la Métropole TPM.

### 3.6. Evaluation prévisionnelle de la phase 2 à travers les indicateurs techniques de suivi opérationnel

A l'instar de ce qui était prévu dans la contractualisation de la phase 1 pour évaluer la démarche et la performance de sa mise en œuvre, les indicateurs de suivi opérationnel, renseignés à la fin de la phase 1 seront également utilisés pour évaluer l'avancement de la programmation de la phase 2 du Contrat de Baie.

Indicateurs	Actions de la phase 2 contribuant au renseignement des indicateurs et objectifs chiffrés	Objectif prévisionnel total de la phase 2 (2025-2027)
<b>Linéaire de réseaux d'assainissement réhabilités pour lutter contre les ECP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPM 375ml/an AmphorA (F19) soit 1125ml,</li> <li>• MTPM 1000ml/an AmphitriA (F20) soit 3000ml</li> <li>• MTPM 500ml/an Almanarre (F21) soit 1500ml</li> <li>• MTPM (F18) La Crau 5420 ml</li> <li>• CCVG 125ml/an (réseau STEP) (F24) soit 375ml</li> <li>• Commune de Cuers (F27) 510ml</li> <li>• Commune de Carnoules (F31) 146 ml</li> <li>• Commune de Collobrières (F33) 437 ml</li> <li>• CCSSB (F242) à Signes 880 ml</li> <li>• Commune de Bormes-les-Mimosas (F24) : 583 ml</li> </ul>	~13 976 ml
<b>Nombre de stations d'épuration mises en conformité</b>	2 (Porquerolles, Le Levant partie militaire)	2
<b>Nombre d'agriculteurs en AB</b>	Il sera déterminé au cours de la mise en place de la stratégie « Eau et substances »	/
<b>Opération collective Pro'Baie</b>	Nombre autorisations de rejet à renouveler auprès des entreprises (comporte un audit pour évaluer la conformité des rejets) 2025 : 27 / 2026 : 26 / 2027 : 36	89
	Nombre d'entreprises mise en conformité	
	Inventaire et audits de tous les établissements métropolitains et communaux rejetant des eaux usées non domestiques	/
	Relance en 2025 auprès de 178 entreprises considérées comme non-conformes (Objectifs cibles des années suivantes à déterminer)	/
<b>Volumes d'eau économisés (Réseaux AEP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPM (F119) Secteur centre : 53 000 m<sup>3</sup>/an, Secteur Est : 35 000 m<sup>3</sup>/an, Régie La Garde : 6 000 m<sup>3</sup>/an</li> <li>• Commune de La Seyne-sur-Mer (FA 257) : 11 m<sup>3</sup>/an</li> <li>• CCSSB (F260)</li> </ul>	~ 95 000 m <sup>3</sup> /an*

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portelo (F293) désalinisation : 1000 m<sup>3</sup>/an</li> <li>• Marine nationale (F120, F261, F303)</li> <li>• Commune de Collobrières (F129) : ND</li> </ul>	
<b>Nombre d'ouvrages de canaux régularisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des gestionnaires de canaux d'irrigation sur le bassin versant du Gapeau</li> </ul>	33 ouvrages sur le bassin versant du Gapeau
<b>Superficie de sols désimperméabilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toulon (F245) parking des Lices : 2 000 m<sup>2</sup>, Toulon (F58) 6 cours d'école total : 9 708 m<sup>2</sup></li> <li>• Méounes-lès-Montrieux (F246) : 500 m<sup>2</sup></li> <li>• Département (F248) 3 collèges : 1900 m<sup>2</sup></li> <li>• La Seyne (F24) Cimetière central : 1955 m<sup>2</sup> et (F57) 2 cours d'école : 2 900 m<sup>2</sup> et 1 école ND</li> <li>• Hyères (F250) Hyères (F63) accotements : 550 m<sup>2</sup>, Hyères (F251) 7 écoles total : 12 300 m<sup>2</sup></li> <li>• Evenos (F285) 1 école : 1 930m<sup>2</sup></li> <li>• Puget-Ville (F64) 1 école : 1900 m<sup>2</sup></li> </ul>	~35 600 m <sup>2</sup> *
<b>Linéaire de cours d'eau restauré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SGE (F137a) Eygoutier (1300 ml) et (F137 b) La Planquette (450 ml)</li> <li>• SMBVG : Réal Collobrier à Collobrières 300 ml (F151)</li> </ul>	~2050 ml
<b>Nombre de seuils aménagés ou supprimés</b>	<p><b>Intervention sur 6 ouvrages hydrauliques phase 1 (3 actions différées) et 4 nouveaux ouvrages phase 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 seuils : SMBVG (F172) 4 seuils du Meige Pan, (F166), seuil de la Clapière, (F172) et (F165), barrage anti-sel à Hyères</li> </ul>	6 seuils aménagés dont 2 en liste 2 (Clapière et barrage anti-sel)
<b>Surface de zones humides acquises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPM (F140) Acquisition foncière préalable aux travaux de restauration du cours d'eau de la Sauvette (Hyères)</li> <li>• Acquisition foncières périphérie Salins</li> </ul>	3 ha
<b>Surface herbier posidonies protégés sur les secteurs les plus fréquentés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNPC (F197) travaux ZMEL de Porquerolles (990 ha)</li> <li>• Bormes les Mimosas (F199) travaux ZMEL sur 3 secteurs</li> <li>• Hyères (F200) travaux ZMEL Port Saint-Pierre et (F271) conversion balisage classique</li> </ul>	1000 ha
<b>Linéaire de nurseries restaurées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPM : Installation de nurseries artificielles dans les ports métropolitains et harmonisation des suivis écologiques (F212)</li> <li>• Marine nationale : Suivi écologique des dispositifs de restauration écologique installés au niveau de la Grande Jetée et installation de nurseries à poissons sur les quais d'armement de la Base navale de Toulon (phase 1 et 2) (F214)</li> </ul>	500ml

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PORTELO : Installation, maintenance et suivis de 180 nurseries artificielles dans 5 ports et sensibilisation du public (F300) 380ml</li> <li>• La LONDE : Restauration écologique du port Miramar (La Londe), avec actions d'entretien, de suivis scientifiques et campagnes de communication et de sensibilisation (F213) : 50ml</li> </ul>	
<b>Nombre de captages prioritaires avec plan d'actions mis en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 captages (La Foux, Fonqueballe, Golf Hôtel et Père Eternel)</li> </ul>	4

\*\*\*

Le travail présenté dans ce document est le fruit de très nombreux échanges menés avec les acteurs du territoire, qu'il convient ici de remercier pour leur disponibilité et les informations transmises. Cela souligne une nouvelle fois la place prépondérante qu'occupe la concertation dans la démarche Contrat de Baie et le rôle fédérateur de cet outil vers un objectif commun, celui de la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Si la programmation de la phase 2 du Contrat de Baie s'inscrit dans la continuité de la première phase, elle se veut également ambitieuse et met l'accent en particulier sur la nécessaire adaptation de notre territoire aux effets du changement climatique, défi majeur que nous devons aujourd'hui relever tous ensemble !



© Photos de couverture et 4<sup>ème</sup> de couverture : TPM - Andromède (photos sous-marines)

Métropole Toulon Provence Méditerranée  
DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire  
Service Gestion intégrée de la zone côtière

Hôtel de la Métropole  
107, boulevard Henri Fabre  
CS 30536 - 83041 Toulon Cedex 9

Tél. 04 94 05 35 25 - [contratdebaie@metropoletpm.fr](mailto:contratdebaie@metropoletpm.fr) - [f](#) [in](#)

